



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel. : +229 01 21 31 22 27
www.numerique.gouv.bj

**PROJET RÉGIONAL D'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE
L'OUEST – BÉNIN
(WARDIP SOP-2, P500628)**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

Version d'octobre 2025

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	4
<i>LISTE DES FIGURES</i>	4
<i>DEFINITION DES CONCEPTS CLES</i>	6
<i>1. INTRODUCTION</i>	8
1.4.1. Localisation de la zone du Projet	16
1.5. Objectifs du PMPP	20
1.5.1. Objectif général	20
1.5.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus	20
<i>2. RESUME DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES</i>	21
2.1. Tenue de réunions ou consultations publiques	21
2.2. Type d'information communiquée aux participants	23
<i>2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PMPP</i>	24
<i>3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</i>	25
4.1. Parties concernées et autres parties intéressées	25
4.1.1. Parties prenantes concernées	25
4.1.2. Autres parties intéressées	25
4.2. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	26
5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	29
5.1. Mobilisation et formation des assistants pour la phase terrain	33
5.2. Consultations auprès des différentes parties prenantes	33
5.3. Information des parties prenantes	33
5.3.1. Information aux collectivités locales et aux parties touchées	33
5.3.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	34
5.3.2.1. Type d'information à diffuser	34
5.3.2.2. Moyens et outils de communication	34
5.4. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes	36
5.5. Mise à jour régulière du PMPP	36
5.6. Stratégies de communication les plus appropriées avec les différentes parties prenantes	37
5.7. Stratégie proposée pour les consultations	37
<i>5.8. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES</i>	38
5.9. Assistance aux personnes vulnérables	39
5.10. Intermédiaire financier (FAGACE / UEMOA)	39
<i>6. RESSOURCES ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP</i>	40
6.1. Ressources	40
6.2. Parties Prenantes	40
6.3. Fonctions de gestion et responsabilités de mise en œuvre du PMPP	41
<i>7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)</i>	43
7.1. Caractéristiques du MGP des Plaintes Non Sensibles	43
7.2. Etapes, procédures et instances de gestion des Plaintes du WARDIP 2	43
7.3. Plaintes dites sensibles	47
7.4. Options pour porter plainte	49
7.5. Comités de traitement de plaintes sensibles	49
7.6. Délai et feedback après la dénonciation de plaintes dites sensibles	51
7.7. Enquête	51
7.8. Mesures disciplinaires	52
7.9. COMMUNICATION SUR LE MGP	53
7.10. Actions envisagées	53
7.11. Lien entre MGP du public et canal dédié aux travailleurs	56

8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	57
8.1. Participation des différentes parties prenantes au suivi	57
8.1. Rapports aux groupes de parties prenantes	57
8.2. Résumé des activités de consultation des parties prenantes déjà engagées dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du PMPP	58
CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	67
ANNEXES	68
Annexe 1 : Procès-Verbaux de consultation publique, listes de présence et photos	69
Annexe 2 - Accusé de réception d'une réclamation de plaintes non sensibles	145
Annexe 3 - Notification au plaignant de la décision du Comité de première instance de plaintes non sensibles	146
Annexe 4 – Canevas de registre de plaintes	147
Annexe 5 : Fiche de suivi de résolution de la plainte	148

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des composantes et principales activités du WARDIP-Bénin	10
Tableau 2: Répartition des participants aux consultations des parties prenantes WARDIP 2	22
Tableau 3: Parties prenantes concernées par le projet	25
Tableau 4: Répartition des autres parties prenantes intéressées	26
Tableau 5: Groupes vulnérables et contraintes d'accès à l'information et d'autres avantages du WARDIP 2.....	27
Tableau 6: Programme de mobilisation des parties prenantes	29
Tableau 7 : Budget provisoire de mise en œuvre du PMPP	40
Tableau 8 : Actions clés du Plan d'Actions du Mécanisme de Gestion des Plaintes (PAMGP) pour cinq (5) ans	54
Tableau 9 : Synthèse des consultations avec les différentes parties prenantes.....	59

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Communes du Bénin.....	17
Figure 2 : Modèle de mécanisme de traitement des plaintes	44

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABSU-CEP	Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste
ADPME	Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
ANIP	Agence Nationale d'Identification des Personnes
APDP	Autorité de Protection des Données Personnelles
ARCEP	<i>Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste</i>
ANSSFD	Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés en abrégé
ASECNA	Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne
ASIN	Agence des Systèmes d'Information et du Numérique
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMS	Convention sur les Espèces Menacées d'Extinction
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
ERS/PGS	Evaluation des Risques de Sécurité et un Plan de Gestion de la Sécurité
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
NES	Normes environnementale et sociale
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
PITN2R	Projet Intégré de Transformation Numérique des Régions Rurales
PNP	Parc National de la Pendjari
UICN	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations-Unis pour l'Education, la Science et la Culture
VBG	Violences Basées sur le Genre
WARDIP	Projet Regional d'Integration Numerique en Afrique de l'Ouest

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Corruption : Ensemble des moyens qui consistent habituellement en pots-de-vin, promesses, etc. et que l'on utilise en vue d'amener une personne à manquer à son devoir ou à agir contre sa conscience.

Doléance / rétroaction : commentaire : préoccupation pouvant être positif ou négatif et apportant des indications utiles sur la manière dont les activités du projet sont perçues ou sur la manière dont elles sont mises en œuvre.

Exploitation et abus sexuels :

Exploitation sexuelle : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6).

Abus sexuel : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

Mécanisme de gestion de plaintes : Mécanisme permettant de recevoir, traiter et répondre aux griefs des bénéficiaires / parties prenantes / personnes impactées de manière systématisée.

Plainte : expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité du service fourni, et se rapportant aux actions ou inactions de la part du personnel ou des partenaires du projet ; elle est directement liée aux engagements pris par le projet, en ce qui concerne le type et les modalités d'appui / apport de service promis ou à fournir.

Plaignant :

Un individu ou un groupe (ONG, OBC, etc.) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre (Procédure de Gestion des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5)

S'agissant du présent document, un plaignant est toute personne physique ou morale, touchée directement ou indirectement de manière négative par le processus de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et de clôture des interventions du Projet et qui introduit une requête contre ledit projet.

Types de plaintes :

Les plaintes concernées sont celles qui apparaissent aux différentes phases (conception, mise en œuvre et clôture) du projet. Ces plaintes sont classées en deux catégories, à savoir : les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles. La première catégorie est relative au choix des méthodes et résultats induits par le projet. Sont considérées comme sensibles, les plaintes portant sur des situations telles que la corruption, les abus de toutes sortes, la discrimination, le harcèlement sexuel, les violences basées sur le genre, les cas d'exploitation et d'abus/sévices sexuels, etc. Des précautions sont nécessaires concernant le traitement des plaintes sensibles.

Ayant-droit :

Le concept de "ayant droit" recouvre un contenu différent selon les domaines auxquels il s'applique.

Dans le domaine juridique par exemple, « L'ayant droit est celui qui est titulaire d'un droit. L'ayant droit est donc une personne bénéficiant d'un droit en raison de sa situation juridique, financière ou fiscale ou de son lien familial avec le bénéficiaire direct de ce droit. » (Le dictionnaire juridique du Droit Français, SARL, Jurimodel, com, 2000-2017)

Un ayant-droit dans le cadre du MGP du WARDIP 2 est toute personne physique ou morale dont les plaintes sont recevables. Il s'agit de tout individu, tout groupe ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésé dans le cadre de la mise en œuvre des activités du WARDIP 2. Ces personnes peuvent être les différents bénéficiaires du projet ; les acteurs de leur environnement social immédiat ; des structures de mise en œuvre, des associations de défense des droits humains, etc.

Un ayant-droit est un potentiel plaignant.

1. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans sa stratégie de transformation structurelle de l'économie du Bénin, le gouvernement a prévu d'accroître les investissements dans les infrastructures et services numériques et dans la promotion de l'innovation. Dans ce processus, le numérique a été placé au cœur des réformes dans tous les secteurs avec la vision de transformer le Bénin en la plateforme de services numériques de l'Afrique de l'Ouest pour la croissance économique et l'inclusion sociale. L'atteinte de cette vision passe à travers la mise en œuvre de plusieurs projets phares dans le secteur du numérique par le gouvernement dont les objectifs stratégiques visés sont notamment de :

- apporter le haut et le très haut débit au plus près des populations et des entreprises béninoises par le biais des investissements publics et privés ;
- renforcer le service aux citoyens et aux entreprises par la généralisation des e-Services et par l'accélération de la digitalisation de l'administration publique ;
- adopter les services et usages numériques innovants et de qualité dans tous les secteurs de la vie économique et sociale ;
- renforcer l'attractivité des collectivités locales par le numérique.

Des réalisations importantes ont été faites dans la mise en œuvre de ces projets tant dans les infrastructures que dans la dématérialisation et le développement des usages numériques. Pour amplifier ces efforts dans un contexte d'intégration numérique, le Bénin a saisi l'opportunité du programme régional de la Banque Mondiale pour la CEDEAO pour négocier un financement en vue de renforcer ces acquis dans les domaines d'infrastructures, de technologies innovantes dont la dynamisation des usages de l'Intelligence Artificielle et de services numériques.

Ainsi, certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont systématiquement déclenchées et sont applicables au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et la population. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturel » ; NES 9 « Intermédiaires financiers » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ». Ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) vise à garantir une participation inclusive et continue des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet WARDIP, en conformité avec la NES 10 du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. »

En conséquence, le gouvernement du Bénin se doit de préparer les instruments de sauvegardes suivants : (i) une Procédure de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) et (ii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Ces instruments devront être établis conformément aux dispositions de la Loi N°98-030 du 12 février 1999 portant Loi Cadre sur l'environnement en république du Bénin notamment les dispositions relatives aux études d'impact sur l'environnement et décret N°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin.

Le PMPP veut favoriser la participation active de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser le dialogue, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

Compte tenu des caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet qui sera réalisé sur tout le territoire du Bénin et spécifiquement dans les zones frontalières, il sera potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux importants. C'est pourquoi il est classé « **projet à risque substantiel** » selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale, ledit projet est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux importants.

En effet, le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest, par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre est susceptible de générer des potentiels risques environnementaux et sociaux. La NES 10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du Projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des Projets, renforcer l'adhésion aux Projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du Projet. Autrement dit, ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) vise à garantir une participation inclusive et continue des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet WARDIP, en conformité avec la NES 10 du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale

Il est structuré comme suit :

1. description du Projet ;
2. méthodologie d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes ;
3. brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
4. identification et analyse des parties prenantes ;
5. plan de Mobilisation des Parties Prenantes ;
6. ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
7. mécanismes de gestion des plaintes du WARDIP 2 ;
8. suivi et établissement des rapports de mise en œuvre du PMPP.

1.2. OBJECTIFS DU PROJET

Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) a pour objectif de renforcer l'intégration numérique en Afrique par le renforcement des infrastructures de connectivité, la promotion des technologies innovantes, et le renforcement des services numériques.

1.3. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP – P178245) vise à renforcer l'intégration numérique régionale à travers le développement d'infrastructures de connectivité, la promotion des marchés numériques, l'interopérabilité des données et l'adoption de technologies innovantes dans les pays participants. Placé sous la tutelle du Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND), le projet bénéficie d'un financement de la Banque mondiale (IDA) d'un montant total de 60 millions de dollars US alloué au Bénin.

L'objectif de développement du projet (ODP) est de : « *Renforcer l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest par le renforcement des infrastructures de connectivité, la promotion des technologies innovantes et le renforcement des services numériques.* »

Le projet comprend six (6) composantes, dont deux (C1 et C6) sont régionales et non applicables directement au Bénin. Les composantes 2 à 5 constituent le cœur des interventions nationales, mises en œuvre sous la responsabilité du MND, en collaboration avec les structures techniques nationales telles que l'ARCEP, l'ASIN, l'ANIP, et autres partenaires sectoriels.

NB : Les montants par composante ou sous-composante sont indicatifs et pourront être ajustés selon le rythme d'exécution et les négociations techniques, sans affecter les objectifs ni la structure globale du projet. Les activités nationales détaillées sont alignées sur le PAD, le PPSSD et les instruments environnementaux et sociaux validés par la Banque mondiale

Tableau 1: Synthèse des composantes et principales activités du projet WARDIP-Bénin

N°	Composante	Sous-composantes et principales activités clés	Montant estimé (million USD)
C1	Composante régionale	(sans objet pour le Bénin)	0
C2	Développement et intégration du marché des technologies de l'information et de la communication (TIC)	<p>2.1. Capacités juridiques, réglementaires et institutionnelles pour le numérique Cette sous-composante vise à promouvoir le renforcement, la modernisation et l'harmonisation régionale des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels régissant le secteur numérique (y compris le secteur des télécommunications) et à renforcer les capacités afin de favoriser la concurrence régionale et nationale et de catalyser les investissements du secteur privé. Les principales activités comprendront : l'appui au MND et à l'ARCEP pour la mise à jour du Code du numérique (2018) et de la politique nationale du numérique ; l'intégration des principes d'infrastructures inclusives et respectueuses du climat ; l'appui à la régulation du spectre et aux stratégies de radiodiffusion ; le renforcement des capacités du MND et de l'ARCEP.</p> <p>2.2. Infrastructure internationale, réseau dorsal central et réseaux radioélectriques régionaux Cette sous-composante comblera le déficit de financement pour le déploiement des infrastructures en fournissant un financement public catalytique afin de maximiser les investissements du secteur privé. Cette approche contribuera à réduire les risques financiers et techniques pour les investisseurs privés, stimulant ainsi les investissements et mobilisant des fonds privés. Les principales activités comprendront : l'appui au réseau national de</p>	8

		<p>recherche et d'éducation (NREN) et à son intégration dans WACREN/AfricaConnect4.¹ ; l'assistance technique pour un nouveau système de câble sous-marin et étude de faisabilité des services satellitaires Direct-to-Device (D2D)² ; l'amélioration de la redondance et de la résilience des réseaux ; l'accompagnement de la préparation des PPP.</p> <p>Remarque : en dehors de la SFI³ et de la MIGA⁴, qui interviendront pour la mobilisation et la sécurisation des investissements privés, le FAGACE⁵ est identifié comme intermédiaire financier qui pourra être sollicité, le cas échéant. Toute activation du FAGACE nécessitera la validation préalable de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES).</p>	
C3	Développement et intégration du marché des données, de l'interopérabilité régionale et essor de solutions régionales	<p>3.1. Flux de données régionaux et infrastructure de données</p> <p>Cette sous-composante découlera du partage par le Bénin du projet pilote continental sur l'interopérabilité, finance les fondements politiques, juridiques et techniques nécessaires pour transférer les données en toute sécurité au-delà des frontières et assurer la mise en œuvre de cas d'usage régionaux basés sur l'interopérabilité des données. L'accent sera mis sur l'implémentation au Bénin de la technologie d'implémentation retenue au plan continental sous l'égide de Smart Africa afin d'assurer la continuité des services publics, de réduire les coûts d'exploitation et de permettre une intégration régionale sécurisée des données. Les principales activités comprendront : le soutien à la mise en œuvre des cas d'usage régionaux d'interopérabilité via Smart Africa ; le renforcement des infrastructures de données ; la création d'un site redondant pour le centre de données d'Abomey-Calavi.</p>	27

¹ AfricaConnect est un programme financé par l'UE qui soutient la connectivité régionale dans les domaines de la recherche et de l'éducation. Les NREN (Réseaux Nationaux de Recherche et d'Éducation) participantes prennent en charge 20 % des coûts, généralement sous la forme d'un acompte initial, pour accéder à une connectivité subventionnée et aux services associés. Le WACREN (West and Central African Research and Education Network) fournit un soutien technique et stratégique aux pays participants, notamment en négociant avec les fournisseurs de services et en coordonnant l'interconnexion régionale. Il relie les NREN d'Afrique de l'Ouest et du Centre et coordonne leur interconnexion avec les plateformes mondiales d'enseignement et de recherche.

² Direct-to-Device (D2D) : Technologie satellitaire permettant la connexion directe entre satellites et téléphones mobiles standards, utilisée pour couvrir les zones rurales ou enclavées non desservies par la fibre ou les réseaux cellulaires.

³ SFI : Société Financière Internationale, branche du Groupe de la Banque mondiale chargée d'appuyer la mobilisation de capitaux privés et la structuration des PPP.

⁴ MIGA : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements, institution sœur de la Banque mondiale qui fournit des assurances contre les risques politiques et commerciaux pour sécuriser les investissements privés.

⁵ FAGACE : Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique, institution régionale de garantie et de financement pouvant intervenir comme intermédiaire financier, sous réserve de validation de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) conforme à la NES 9 de la Banque mondiale.

		<p>3.2. Hub régional de l'intelligence artificielle (IA)</p> <p>Cette sous-composante favorisera l'adoption responsable et inclusive de l'IA grâce à une approche agile et progressive de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle et des Mégadonnées qui concilie la préparation réglementaire et le déploiement rapide de cas d'utilisation pratiques. Les principales activités comprendront : la création d'un Hub régional d'IA en partenariat avec <i>Digital Nation OÜ</i> issue de l'écosystème estonien de la gouvernance numérique ; le déploiement de cas d'usage pilotes dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et du tourisme ; l'appui à la création d'ensembles de données multilingues et à la formation des acteurs locaux ; la mise en place d'un contrat partenariat stratégique avec un partenaire de référence.</p> <p>3.3. Garanties numériques et cybersécurité</p> <p>Cette sous-composante se concentrera sur la création d'un environnement propice à des marchés numériques sûrs, fiables et interopérables. Les activités seront séquencées afin de garantir que les cadres juridiques et institutionnels soient pleinement en place avant que les investissements technologiques majeurs ne soient réalisés. Les principales activités comprendront : le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la cybersécurité et de la protection des données ; la mise à jour de la stratégie nationale de cybersécurité ; la création de CSIRT nationaux et sectoriels ; la protection du Registre national des personnes physiques (NRPP) et le développement des services de signature électronique.</p>	
C4	Développement et intégration du marché en ligne	<p>4.1. Accès aux compétences, aux marchés et au financement pour les emplois numériques et l'entrepreneuriat</p> <p>Cette sous-composante soutiendra la stimulation de l'innovation numérique et de la productivité tout en préparant les particuliers et les entreprises à participer à l'économie numérique. Les principales activités comprendront : le développement de programmes de compétences numériques ciblant les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ; le soutien à la labellisation des start-ups, au fonds de pré-amorçage et à la mise à l'échelle du projet <i>Oumandera</i> ; le réseautage régional.</p> <p>4.2. Accès et utilisation des services financiers</p>	20

		<p>numériques : Études et appui au développement d'un système d'information mutualisé (MIS) pour les institutions de microfinance connectées au <i>switch</i> régional ; mise en œuvre de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) et appui à la protection des consommateurs.</p> <p>4.3. Commerce numérique, commerce électronique et services pour l'intégration régionale</p> <p>Cette sous-composante vise à renforcer l'adoption des paiements numériques et à garantir l'inclusion numérique dans la région. Elle permettra au Bénin la mise en œuvre des activités de mise à l'échelle lancées dans le cadre du projet de transformation numérique rurale (PITN2R). Les principales activités comprendront : la promotion du commerce électronique et des plateformes de e-commerce, notamment dans le secteur agricole ; le développement d'un environnement favorable à l'innovation et à l'intégration régionale des marchés en ligne.</p>	
C5	Soutien à la gestion et à la mise en œuvre du projet	Cette composante financera la gestion du projet et la mise en œuvre des activités associées au projet. Elle contribuera à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des unités de mise en œuvre du projet, notamment par le recrutement de consultants experts dans des domaines clés et la facilitation de l'apprentissage sur le terrain et du transfert de compétences. Les principales activités comprendront : le financement de la gestion et de la coordination du projet au niveau national ; l'appui au fonctionnement de l'UGP/WARDIP-Bénin au sein du MND ; l'appui à la planification, à la gestion financière, aux audits, à la passation des marchés et au suivi-évaluation (données ventilées par sexe) ; la mise en œuvre du PEES; le suivi de la conformité environnementale et sociale ; la gestion des plaintes (MGP) ; la communication et le renforcement des capacités institutionnelles.	5
C6	Composante régionale	(sans objet pour le Bénin)	0
	Total général		60

Source : Project Appraisal Document (PAD)

NB : Les activités nationales détaillées seront alignées sur le PAD, le PPSD et les instruments environnementaux et sociaux validés par la Banque mondiale.

1.4. ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

Le tableau ci-après fait la synthèse des zones d'intervention de chaque sous-composante du projet.

		Zone d'intervention	Principales parties prenantes
Composante 1: Environnement favorable à la mise en place d'un mécanisme de développement digital en Afrique de l'Ouest	Sous-composante 1.1 : Environnement juridique et réglementaire pour un SDM continental	UEMOA	L'ensemble du territoire national
	Sous-composante 1.2 : Capacités institutionnelles pour un SDM continental	UEMOA	L'ensemble du territoire national
	Sous-composante 1.3 : Soutien à l'émission d'obligations pour la transformation numérique	UEMOA	L'ensemble du territoire national
Composante 2: Développement et intégration du marché de la connectivité	Sous-composante 2.1 : Capacités juridiques, réglementaires et institutionnelles pour le secteur des télécommunications et l'économie numérique	Cotonou	Tout le secteur des télécommunications
	Sous-composante 2.2 : Infrastructure internationale et réseau central	Tout le territoire national	L'intégralité des sites universitaires publics du Bénin pour le RBER
Composante 3 : Développement et intégration du marché des données	Sous-composante 3.1 : Protection des données : capacités juridiques, réglementaires et institutionnelles en matière de cybersécurité et de protection des données	Tout le territoire national	Tout le secteur des télécommunications et espace CEDEA y compris les zones frontalières
	Sous-composante 3.2 : Facilitateurs de données : réglementations relatives aux flux de données régionaux et à l'infrastructure de données	Tout le territoire national	Extension et modernisation de SBIN à Abomey-Calavi, renforcement des capacités des organismes de contrôle tels que l'autorité de contrôle des prestataires de services de confiance numériques (OCPSCN) ; soutien institutionnel à l'ASIN (Agence des Systèmes d'Information et du Numérique) Travaux en cours sur l'identité numérique dans le cadre de la phase 2 du WURI

	<p>Sous-composante 4.1 : Accès aux compétences, aux marchés et au financement pour les emplois numériques et l'entrepreneuriat</p>		<p>Tout le territoire national</p> <p>Emplois numériques et l'entrepreneuriat ; Partenariat pour le développement numérique (DDP) de la Banque mondiale dans le cadre du programme Digital Empowerment & Equity Program (DEEP)</p>
<p>Composante 4 : Développement et intégration du marché en ligne</p>	<p>Sous-composante 4.2 : Accès aux services financiers numériques et utilisation de ceux-ci</p>	<p>Tout le territoire national</p>	<p>Paiements numériques et d'étendre les cas d'utilisation entre les administrations publiques et les particuliers (G2P) et entre les particuliers et les administrations publiques (P2G)</p> <p>Mise en place un système mutualisé d'information et de gestion (MIS) pour les institutions de microfinance afin de les connecter au SWITCH régional</p>
	<p>Sous-composante 4.3 : Commerce numérique, commerce électronique et services pour l'intégration régionale</p>	<p>Tout le territoire national</p>	<p>Assistance technique et financière afin d'étendre l'infrastructure d'acceptation des paiements par code QR et par alias.</p> <p>Développement des modèles permettant aux agents des services financiers numériques de servir de points de contact pour les paiements électroniques et de distribuer des services financiers supplémentaires</p>

1.4.1. Localisation de la zone du Projet

Le Bénin est structuré en douze départements aux potentialités spécifiques. Le projet dans sa phase active couvrira dans sa phase de mise en œuvre tout le territoire du Bénin et spécifiquement les zones frontalières. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre le projet WARDIP Bénin avec l'appui de la Banque mondiale. Pour amplifier ces efforts dans un contexte d'intégration numérique, le Bénin a saisi l'opportunité du programme régional de la Banque Mondiale pour la CEDEAO pour négocier un financement pour renforcer ces acquis dans les domaines d'infrastructures, de technologies innovantes dont la dynamisation des usages de l'Intelligence Artificielle et de services numériques.

1.4.2. Situation géographique

Situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer, le Bénin s'étend sur une superficie de 112 620 Km². Il est limité au nord par la République du Niger ; au nord-ouest par le Burkina Faso ; à l'ouest par le Togo ; à l'est par le Nigeria et au sud par l'océan Atlantique.

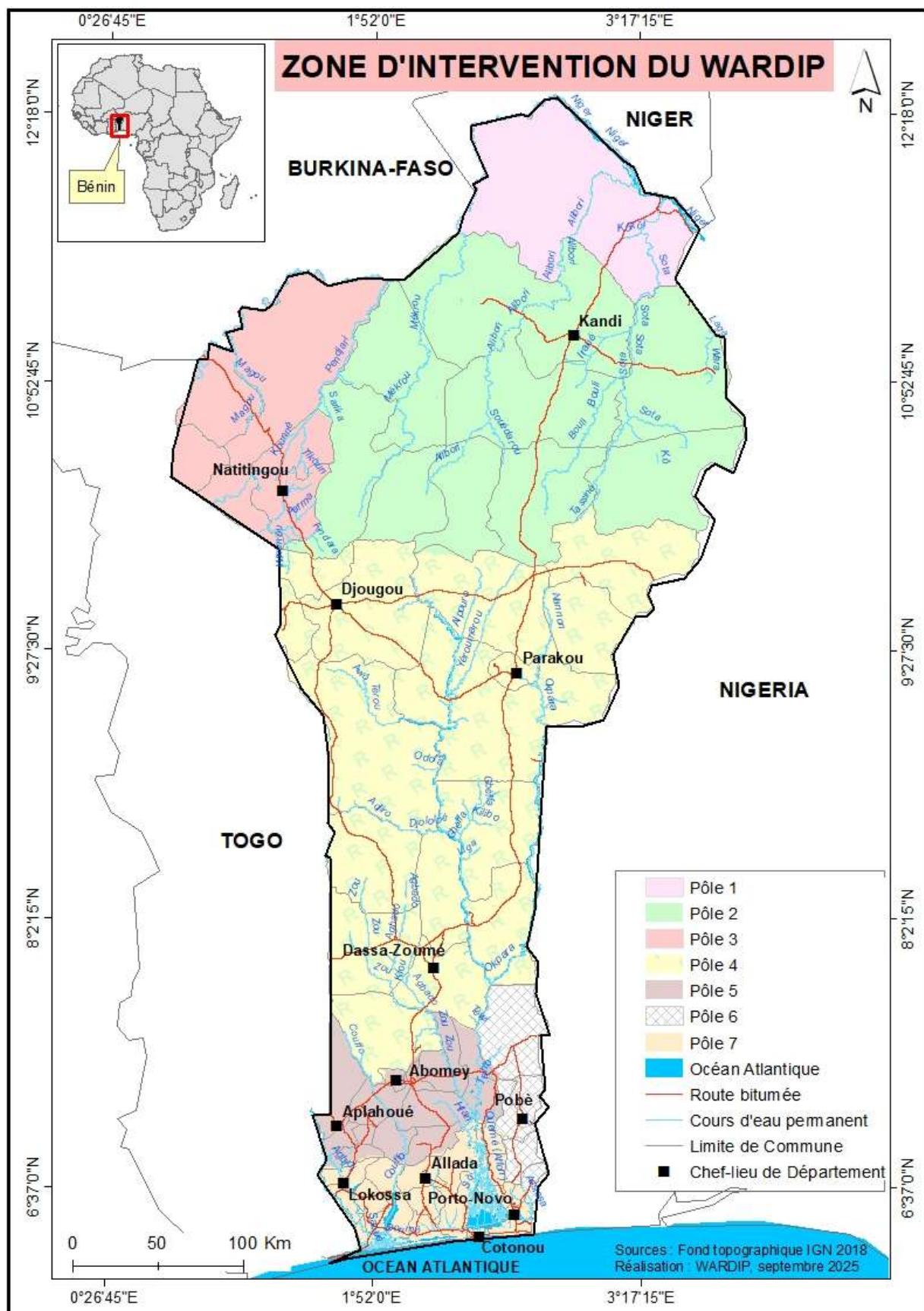


Figure 1 : Communes du Bénin

Source : "Fond topographique IGN 2018, modifié pour le projet WARDIP, Septembre 2025

1.4.3. Caractéristiques socio-démographiques

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) réalisé en 2013, a permis de dénombrer 10 008 749 habitants résidents des deux sexes dont 5 120 929 personnes de sexe féminin, soit 51,2% de la population totale. Selon, le rapport de synthèse de l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018 (INSAE, 2018), un ménage au Bénin compte en moyenne 5,2 personnes et un quart des ménages est dirigé par une femme. Du reste, près de la moitié (48 %) de la population des ménages est composée d'enfants de moins de 15 ans ; plus de la moitié (55 %) des femmes et plus d'un tiers (36 %) des hommes de 15-49 ans n'ont aucun niveau d'instruction. Par ailleurs, plus d'un quart des femmes de 15-49 ans (27 %) a déclaré avoir subi des violences physiques à un moment quelconque de leur vie depuis l'âge de 15 ans. Une femme sur 10 a subi des violences sexuelles à un moment quelconque .

En dehors du français qui est la langue officielle, les langues les plus parlées sont le Fon ; le Yorouba, le Bariba et le Dendi.

Pour ce qui est des pratiques religieuses, on note une forte prédominance des religions traditionnelles africaines, suivies par le christianisme et l'islam.

1.4.4. Activités socio-économiques et niveau de pauvreté

Si la majorité de la population béninoise travaille, un grand nombre est confiné dans le sous-emploi ou dans des activités à faible productivité, donc à faible rémunération. En effet le secteur agricole occupe 52,6 %, tandis que 21,4 % de personnes actives exercent le commerce, qui constitue le deuxième secteur le plus important ; les services et la production ne concernent que 12,9 % des emplois. Le travail indépendant est prédominant et s'élève à environ 70 %. Les travailleurs familiaux et les apprentis non rémunérés représentent plus de 20 % des travailleurs. Quant au secteur salarié, il n'occupe que 16,4 % des travailleurs dont 30 % seulement sont employés par le secteur formel alors que tous les autres salariés participent à l'économie informelle.

La pauvreté non monétaire a touché 28,7% de la population béninoise en 2015 et les ménages ruraux sont les plus touchés. De même, la pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural où elle touche 43,6% contre 35,8% en milieu urbain. Par ailleurs, la pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes alors que la pauvreté non monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes.

La dynamique de la pauvreté des ménages au Bénin est influencée selon la Banque mondiale, par les facteurs socioéconomiques ou démographiques tels que le niveau de vie initial, le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du chef de ménage, l'accès à l'emploi, la situation sur le marché du travail, la taille du ménage, le milieu de résidence, l'accessibilité économique aux biens sociaux

1.4.5. Avantages du Projet

Les principaux avantages du Projet sont les suivants :

- le renforcement de la qualité de la connexion internet ;
- le renforcement des mesures de sécurité à l'intérieur du pays ;
- la disponibilité du réseau de la téléphonie et de la connexion internet ;
- l'utilisation de la main d'œuvre locale lors des travaux ;
- des débits les plus élevés du marché permettent un échange de données à une vitesse incroyable et supérieure aux autres technologies comme l'ADSL ;
- la connexion stable, sans interruption et vitesse très rapide

- les échanges sécurisés à travers un câble et le transfert de données plus fiable ;
- la réduction considérable des temps de chargements ;
- l'échange et le partage de fichiers volumineux presque instantanément.

1.5. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET

La mise en œuvre des activités du Projet présente les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels suivants :

1.5.1. Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables y compris au sein du groupe cible

Certaines personnes parmi le groupe cible peuvent ne pas avoir accès aux bénéfices du Projet, du fait du manque d'information, ou d'un processus de sélection ne prenant pas en compte certains groupes spécifiques, notamment les personnes en situation de handicap. Les organisations regroupant ces groupes spécifiques doivent donc être consultées, en vue de prendre en compte les besoins et préoccupations qui sont les leurs.

1.5.2. Risques d'accidents liés à l'utilisation des outils et équipements ou développement de maladies professionnelles

L'utilisation des outils et équipements peut être à l'origine d'accidents du travail (accident de manutention manuelle, blessures, chutes etc. ou provoquer des maladies professionnelles. Les programmes de formation doivent donc inclure des activités de sensibilisation pour la prévention de ces risques. De même, des équipements de protection individuelle adaptés à chaque filière doivent être mis à la disposition des apprenants bénéficiaires.

1.5.3. Risques de survenue de violences basées sur le genre (harcèlement sexuel, exploitation, abus et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les enfants

Des violences basées sur le genre notamment les exploitation et abus sexuels et harcèlements sexuels peuvent survenir au cours de la mise en œuvre du Projet. En effet, ces violences peuvent survenir dans les interactions des travailleurs du Projet avec les populations bénéficiaires, entre les maîtres artisans et les apprenti(e)s. De même, des travailleurs d'origines diverses peuvent être mobilisés dans le cadre du Projet et intervenir dans des zones où ils seront amenés à interagir avec les populations bénéficiaires. La présence de ces travailleurs présente des risques d'exploitation, d'abus, de harcèlement sexuel notamment pour les femmes et les jeunes filles vulnérables. En outre, le projet peut introduire un niveau potentiel de risque d'augmentation de la violence du partenaire intime lié à des changements dans la dynamique de genre au sein du ménage ou au harcèlement sexuel des bénéficiaires par d'autres membres de la communauté lié à la remise en question des rôles / normes de genre traditionnels en raison de la participation des femmes dans les activités du projet.

1.5.4. Risques de conflits entre les populations et les travailleurs du Projet

Les interactions avec les populations peuvent également être à l'origine de tensions avec les travailleurs du Projet, surtout si ces derniers se rendent coupables de pratiques contraires aux coutumes locales. De même, certains travailleurs pourraient accumuler des dettes auprès des populations (loyers, achats de produits alimentaires, fournitures de services divers) susceptibles d'entraîner des litiges. Par ailleurs, , les critères de choix des bénéficiaires peuvent ne pas être connus des populations et entraîner des plaintes, voire des conflits entre les travailleurs et les populations. De même, certains travailleurs pourraient contracter des dettes auprès des femmes, notamment pour la restauration, et ne pas honorer leurs engagements par la suite, ce qui constitue un manque à gagner pour ces dernières.

Une sensibilisation des travailleurs du projet sur les bonnes conduites à adopter et une sensibilisation des populations sur les procédures de sélection s'avèrent nécessaires.

1.5. OBJECTIFS DU PMPP

1.5.1. Objectif général

L'objectif général du PMPP est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, incluant de publication des informations et de consultation, tout au long du cycle de vie du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme de gestion des plaines (MGP) par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative.

Le champ d'application et le niveau de détail du présent PMPP sont comparables et proportionnés à la nature et l'envergure du WARDIP 2, à ses risques et effets potentiels ainsi qu'aux préoccupations des différentes parties prenantes qui pourraient être touchées ou concernées par ses activités.

1.5.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus

Le PMPP permettra d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernés afin de contribuer de manière significative à la conception et la mise en œuvre réussie du projet.

De façon spécifique, il s'agira de :

- identifier et analyser les parties prenantes ;
- organiser les consultations des parties prenantes, recueillir leurs avis, leurs préoccupations, leurs recommandations sur la gestion des risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et discuter de leur forte implication pour l'atteinte des résultats escomptés du Projet. Ces consultations doivent être attestées par des procès-verbaux et des listes de participants pendant les phases de collecte d'informations. Ils seront annexés au PMPP ;
- caractériser le cadre réglementaire de la participation du public dans le cadre des évaluations environnementales et sociales au Bénin et les exigences des normes environnementales et sociales de la Banque en matière de consultation des parties prenantes ;
- Analyser le cadre juridique national et des exigences de la NES10 ;
- élaborer les rapports / compte rendu des consultations ;
- appuyer la consolidation des résultats de la consultation avec l'équipe du Projet ;
- contribuer à la prise en compte des résultats de la consultation dans le « plan de mobilisation des parties prenantes » ;
- décrire les méthodes et outils de mobilisation des parties prenantes ;
- planifier la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes en tenant compte du contexte sanitaire et sécuritaire respectivement lié aux maladies infectieuses et aux attaques terroristes dans les zones d'intervention du projet, le cas échéant ;

- planifier la stratégie de communication et de diffusion de l'information sur la mise en œuvre du projet aux parties prenantes ;
- s'assurer de la consultation et la participation des principales parties prenantes en conformité avec les mesures de prévention contre ces maladies ;
- définir un mécanisme de gestion des plaintes et recours conformément aux exigences de la NES n°10 de la Banque mondiale ;
- définir le dispositif de suivi-évaluation des activités du PMPP.

Les résultats attendus sont :

- les parties prenantes sont identifiées ;
- les parties prenantes sont consultées sur les enjeux environnementaux et sociaux liés au projet ;
- une analyse comparative du cadre juridique national et des exigences de la NES10 » afin de ressortir les convergences et écarts a été faite ;
- les avis, les préoccupations et les recommandations des parties prenantes seront pris en compte, dans la mesure du possible, dans la mise en œuvre des aspects de sauvegarde afin d'assurer la durabilité environnementale et sociale des actions du projet ;
- l'analyse du cadre juridique national et des exigences de la NES10 a été faite ;
- un plan de consultation des parties prenantes ;
- un mécanisme de gestion de plaintes ;
- les outils et méthodes de consultations des parties prenantes dans le cadre du projet sont définis ;
- le cadre organisationnel pour la mise en œuvre du plan de consultation des parties prenantes est défini.

2. RESUME DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

2.1. TENUE DE REUNIONS OU CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de la préparation du présent PMPP, une vingtaine de séances de consultations publiques avec toutes les parties prenantes du projet ont été organisée. Le choix de ces communes repose sur des critères suivants :

- la situation géographique des communes surtout les zones frontalières ;
- les communes ayant un développement de connecté peu développé ;
- les communes ayant un fort pôle d'attraction.

Ainsi, les vingt consultations ont été tenues du 24 au 30 septembre 2025 dans les communes de Malanville, Kalalé, Karimama, Grand-Popo, Banikoara, Savalou, Glazoué, Tchaourou, Savè, Bohicon, Za-Kpota, Lalo, Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, ifangni, Kétou, Porto-Novo, Zè et Tori-Bossito avec la participation de 444 personnes dont 334 hommes et 114 femmes (résumé des comptes rendus en annexe).

Tableau 2: Répartition des participants aux consultations des parties prenantes WARDIP 2

Ville	Date de tenue de la consultation	Nbre total de participant s	Participation		Catégories d'acteurs consultés
			Hommes	Femmm es	
Malanville	24 septembre 2025	33	30	3	Les populations locales, les dignitaires et confessions religieuses, les groupements de femmes, de jeunes, les artisans, les travailleurs du secteur public privé, les commerçants, les élus locaux, les potentiels bénéficiaires, les acteurs institutionnels, etc. des communes
Kalalé	24 septembre 2025	25	18	7	
Karimama	25 septembre 2025	19	18	1	
Grand-Popo	25 septembre 2025	20	16	4	
Banikoara	24 septembre 2025	25	19	6	
Savalou	24 septembre 2025	13	13	0	
Glazoué	24 septembre 2025	22	20	2	
Tchaourou	25 septembre 2025	17	11	6	
Savè	25 septembre 2025	30	20	10	
Bohicon	26 septembre 2025	24	17	7	
Za-Kpota	26 septembre 2025	19	13	6	
Lalo	29 septembre 2025	20	10	10	
Cotonou	29 septembre 2025	27	21	6	
Abomey-Calavi	28 septembre 2025	28	10	8	
Sèmè-Podji	28 septembre 2025	16	14	2	
Ifangni	25 septembre 2025	23	19	4	
Kétou	27 septembre 2025	21	18	3	
Porto-Novo	27 septembre 2025	19	13	6	
Zè	25 septembre 2025	22	14	8	
Tori-Bossito	25 septembre 2025	21	20	1	
TOTAL		444	334	110	

Les parties prenantes ont été entretenues sur les composantes et les activités du projet afin de recueillir leurs points de vue et appréciation. Au terme des vingt séances de consultation, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- Prendre des mesures avec l'armée et la police républicaine pour la sécurisation des zones en proie aux menaces djihadistes dans la zone nord pour éviter le bradage des réseaux de communication. En rapport à cette requête des populations, il est préférable de conduire une évaluation des risques de sécurité et un plan de gestion de la sécurité (ERS/PGS) conformément aux dispositions de la NES 4 du CES ;
- Accompagner les communes à revenu limité dans la construction des pistes de desserts ;
- Favoriser l'accès facile des ménages aux réseaux GSM à moindre coût au niveau des zones bénéficiaires ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des ménages ruraux à l'utilisation du numérique en général et dans les agr en particulier
- Développer des services numériques et des terminaux adaptés aux localités rurales et aux langues des utilisateurs/utilisatrices
- Employer les jeunes des localités dans les services de connectivité et des travaux ;
- Conduire une évaluation des risques EAS/HS en collaboration avec les guichets unique de protection sociale présent au niveau de chaque commune.

2.2. TYPE D'INFORMATION COMMUNIQUEE AUX PARTICIPANTS

Les échanges avec les parties prenantes identifiées ont permis de ressortir leurs besoins en termes d'information et de communication et d'appui dans le cadre de la préparation du projet. Il importe de rappeler que le présent PMPP doit être régulièrement mise à jour dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Car les besoins des parties prenantes peuvent évoluer avec le temps ou avec l'évolution des activités du projet ou de changement de priorité par les populations.

En fonction des différentes catégories de parties prenantes, plusieurs méthodes d'engagement sont proposées et couvrent leurs différents besoins, comme indiqué ci-dessous, entre autres :

- Associer les communautés à l'atelier de lancement du projet, avec prise de parole de représentant(e)s lors des cérémonies d'ouverture et de clôture pour renforcer leur implication ;
- Tenir des séances trimestrielles de consultation avec les populations sur l'évolution des activités du projet et sur le niveau de prise en compte de leur besoin et contributions dans la prise de décision suivant ordres du jour structurés ;
- Organiser des réunions/discussions de groupes de discussion thématique avec les femmes, et avec les jeunes ;
- Développer l'engagement citoyen sur le projet ;
- Organiser les visites de site de commun accord avec les représentants de chaque catégorie de partie prenante ;
- Tenir des séances spécifiques sur EAS/HS avec les femmes et les filles intervenant sur le projet, et plus largement avec les communautés également, en synergie avec les guichets unique de protection sociale au niveau des communes.

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PMPP

Conformément à la NES N°10, l'élaboration du présent PMPP s'est basée sur la démarche participative. Cette approche méthodologique qui se veut participative et inclusive a permis l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le projet. Ainsi, elle a graduellement permis l'intégration des avis, propositions et arguments des différentes parties prenantes. La mise en œuvre de cette démarche s'est faite en cinq (5) étapes méthodologiques essentielles :

- (i) **identification des parties prenantes** : basée sur la revue documentaire (document de conception du projet, rapport sur les principales activités de la phase du projet, etc.) et les consultations initiales avec les informateurs clés dans la zone d'intervention du projet. Cette étape a permis d'avoir une bonne compréhension du projet en ressortant toutes les informations utiles relatives à sa mise œuvre. Aussi, a-t-elle permis de capitaliser sur les acquis du projet parent en cours sur les différentes catégories des communautés qui ont participé à ses activités ;
- (ii) **planification de la consultation et de la diffusion de l'information sur le projet** : cette étape a consisté à la prise de contact avec l'équipe de coordination du projet, les collectivités locales des communes et les populations bénéficiaires. Cette planification a été facilité par les autorités administratives.
- (iii) **consultation des parties prenantes** : les rencontres avec les populations bénéficiaires du projet y compris les femmes dans les zones de mise en œuvre du projet, les personnes ou groupes vulnérables, les acteurs institutionnels du projet, les associations actives, les autorités locales concernées par le projet avaient pour objectif, d'intégrer les préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs à la prise de décision, dans la mesure du possible. Ces consultations ont permis de compléter les informations issues de l'analyse bibliographique, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet et de leurs préoccupations/besoins dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- (iv) **analyse des parties prenantes** : l'analyse des parties prenantes a été réalisée dans un premier temps à partir des données collectées lors des rencontres institutionnelles et dans un second temp lors des consultations des bénéficiaires. Cette analyse a permis de catégoriser les parties prenantes et de ressortir leurs besoins et préoccupations spécifiques.
- (v) **élaboration du rapport de PMPP** : elle s'est faite sur la base des résultats des analyses effectuées des données sociales collectées lors de la phase de terrain et ceux de la recherche bibliographique. Son format de rédaction suit rigoureusement les directives de la NES 10.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1. Parties concernées et autres parties intéressées

4.1.1. Parties prenantes concernées

Les parties concernées comprennent les communautés locales et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Il s'agit entre autres des parties autres que les communautés directement touchées, notamment les populations, les autorités administratives et locales des communes, les ONG intervenant dans chaque commune, les agriculteurs, les éleveurs, la population bénéficiaire, etc. Le tableau 3 classe ces parties prenantes concernées par chaque composante du projet.

Tableau 3: Parties prenantes concernées par le projet

N°	Composantes	Partie prenantes touchées ou affectées	Attentes et niveau d'implication
1	Parties prenantes institutionnelles, utilisateurs réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Numérique et Digitalisation et ses démembrements (MASM, SBIN, FAEN, ADN, ASSI, ANSSI, ARCEP, ANIP, ADPME, APDP, ANSSFD, etc.) • Mairies (Chefs d'Arrondissement et Chefs de village/chefs quartier, etc.) • Agents des réseaux MTN MOOV, CELTIIS • Vendeurs de produits GSM • Structures publiques et privées • Préfecture • Force de Défences de Sécurité (FDS) • Tribunal territorialement compétent • OSC 	<p>Satisfaction des principaux utilisateurs de réseaux à divers niveaux avec un niveau d'intérêt plus élevé</p> <p>Information via les canaux appropriés</p> <p>Bonne communication et bon engagement de collaboration</p>
2	Populations bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Populations locales • Agriculteurs et éleveurs • Revendeuses et revendeuses des AGR • Artisans, conducteurs de motos • Elèves et étudiants • Etc. 	<p>Appui aux communautés villageoises, revalorisation des AGR, réduction de coût de consommation du réseau d'internet</p>
3	Gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur et Consultants de la Banque mondiale 	Indicateur quantifiable et mesurable de suivi

4.1.2. Autres parties intéressées

Les autres parties prenantes intéressées par le projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet mais qui ont un intérêt dans la réussite du projet. Les résultats des enquêtes de terrain montrent que sans être directement affectés ou touchés par les impacts du projet, certaines organisations y manifestent un intérêt. La liste et la composition des autres parties intéressées du projet sont :

- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Le Ministère de Cadre de Vie et des Transport en charge du Développement Durable (MCVT) ;

- Le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales ;
- Le Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- Le Ministère de la Santé
- Les différentes mairies des localités parcourues ;
- Les forces de défense et de sécurité ;
- Les parlementaires ;
- Les têtes couronnées et sage ;
- Les ONG et organisations de la société civile en charge du développement ;
- Les groupements et organisations paysannes ;
- Les entreprises prestataires de services ;
- Les entreprises en charge des travaux ;
- Les Commerçants ;
- Les Transporteurs ;
- Les menuisiers et charpentiers ;
- Les associations de femmes et de jeunes ;
- Les associations des personnes en situation de handicap ;
- Les autorités coutumières ;
- Les médias locaux ;
- Les Guichets uniques de protection sociale ;
- Les partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale ;
- Etc.

Durant le cycle de mise en œuvre du Projet, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes suivant une fréquence trimestrielle. De ce fait, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activité. Le tableau ci-dessous repartit les parties prenantes par secteur.

Tableau 4: Répartition des autres parties prenantes intéressées

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Bailleurs de fonds
-Entreprises prestataires -Transporteurs -Commerçants	-Gouvernement (Ministères), services techniques du Numérique -Les forces de défense et de sécurité -Autorités locales (Mairies) -UGP/WARDIP 2 -Guichets uniques de protection sociale	-Médias (Audiovisuel, radio, journaux) -Mouvements sociaux et Groupe de mobilisation -ONG -Associations de femmes et de jeunes -Communautés bénéficiaires -Chefferie traditionnelle	-Banque mondiale -Banque Africaine de Développement (BAD) -UNICEF -PNUD -BID -etc.

4.2. PERSONNES OU GROUPES DEFAVORISES/VULNERABLES

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, toutes les personnes qui pourraient être disproportionnellement impactées par le projet en comparaison avec les autres groupes de personnes qui sont également affectées. L'un des enjeux d'un PMPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Par conséquent, le PMPP est l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les

préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Comme groupes vulnérables, on peut citer :

- les personnes en situation d'handicaps (physiques ou mentaux) ;
- les personnes âgées de 70 ans et plus et particulièrement quand elles vivent seules ;
- les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources et sans soutien socioéconomique ;
- les femmes et filles membres de la communauté en proximité aux sites de travail ;
- les veuves et orphelins sans revenu conséquent ;
- les déplacés internes.
- Etc.

Les consultations actuelles n'ont pas permis de rencontrer des personnes vulnérables pour l'instant affectées ou intéressées dans les activités du projet. Cela ne signifie que ces personnes n'existent pas. Les dispositions du PMPP permettront de les identifiés et de développer des mesures en leur endroit. Le tableau ci-dessous répartit les groupes vulnérables possibles pour chaque composante du projet et des obstacles qu'ils pourraient rencontrer pour accéder à l'information ou à d'autres avantages du WARDIP 2.

Tableau 5: Groupes vulnérables et contraintes d'accès à l'information et d'autres avantages du WARDIP 2

N°	Composante s	Groupes vulnérables possibles	Obstacles d'accès à l'information	Obstacles d'accès à des avantages du Projet
1	Acteurs de mise œuvre du projet WARDIP 2	<ul style="list-style-type: none"> • les groupes ou personnes en situation d'handicap • les veufs/veuves sans revenu conséquent • les personnes âgées de plus de 70 ans sans protection spéciale • les personnes déplacées en manque de ressources exploitables • les femmes cheffes de ménages, enfants chefs de famille pour diverses causes sans grand revenu • les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Marginalisation lors des différentes consultations • Langues de diffusion des messages d'information et de sensibilisation différentes de celles parlées localement • Eloignement des lieux de réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens de déplacement pour les différentes activités du projet •
2	Développement des	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes ou personnes en situation 	<ul style="list-style-type: none"> • Marginalisation lors des 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens de

N°	Composante s	Groupes vulnérables possibles	Obstacles d'accès à l'information	Obstacles d'accès à des avantages du Projet
	activités du sous-projet	d'handicap ; <ul style="list-style-type: none"> • Les veufs/veuves ; • Les personnes âgées de plus de 70 ans ; • les personnes dont les sources de revenus ne peuvent leur permettre de participer aux activités du projet • les femmes cheffes de ménages pour diverses causes • Personnes analphabètes et illettrées du numérique 	différentes consultations <ul style="list-style-type: none"> • Langues de diffusion des messages d'information et de sensibilisation différentes de celles parlées localement • Eloignement des lieux de réunions 	déplacement pour les différentes activités du projet <ul style="list-style-type: none"> • Non représentés dans les différents groupements • Manque d'informations sur les activités du projet
3	Gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel féminin de l'UGP • Les personnes constituant la main d'œuvre des entreprises prestataires qui seront recrutées dans le cadre des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-accès aux documents contractuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Non-implication dans les activités de renforcement de capacité

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes, de leur participation et implication. Les catégories identifiées ci-dessus seront vérifiées et mises à jour au cours du processus d'examen préalable des sous-projets et d'évaluation de l'environnement et du social. Au cours de cette phase, l'UGP et ses consultants seront également responsables de l'identification du représentant des groupes vulnérables dans chaque zone d'intervention concernée, et ils seront mobilisés afin de s'assurer que les activités du projet et les mesures d'atténuation prévues ont pris en compte les besoins des personnes vulnérables.

5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le programme de mobilisation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du projet. Le tableau ci-dessous présente le Programme de Mobilisation des Parties Prenantes par phase du projet.

Tableau 6: Programme de mobilisation des parties prenantes

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
Préparation	Une fois lors de l'élaboration du PMPP avant la négociation du projet avec la Banque	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs, la nature des activités, les localités du projet - Echelle et envergure du projet - Identification des parties prenantes - Modalités de la mobilisation des parties prenantes, - Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) - Intégration des préoccupations populaires dans la préparation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (regroupement, interview et focus group) - Affiches d'avis de réunion - Correspondances, les réunions officielles - Courriels, courriers, téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés vulnérables, ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc). 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de préparation UGP - Consultants - Mairies 	PV de consultations
	Permanente pendant l'élaboration des documents cadres CGES, CPRP, PGMO du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les instruments de sauvegardes environnementales et sociales - Echanges sur les risques et effets potentiels du projet sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels et semi structuré, focus group - Méthode accélérée recherche participative - Courriels, courriers, téléphone - Exploitation de documents de synthèse et rapports de synthèse sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties prenantes identifiées (Administration par forestière, Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés vulnérables et locales, couches vulnérables) 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de préparation UGP - Consultants - Mairies 	Liste de présence

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> - les communautés locales, et - Planification des mesures d'atténuation notamment pour les groupes vulnérables et défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage à ONG, partir de organisations l'expérience de lades femmes et phase 1 (leçons des jeunes, etc. apprises, bonnes pratiques...) - Correspondance, les réunions officielles ; - Site Web, les médias sociaux. - Discussion avec les parties prenantes en vue de prendre en compte leur réactions/soucis/contributions ; - Réunions de consultation pour l'élaboration des instruments de sauvegarde 			
	Réunions de consultation continues pour prise en compte des préoccupations, réactions, soucis, et contributions des communautés dans tout le processus	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les critères d'éligibilité des personnes et des personnes vulnérables - Échanges sur l'opérationnalisation du MGP - Echanges sur la prise en compte des besoins de toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (réunion, entretiens, regroupement, interview ou focus group) - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse - Correspondance, des besoins de toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de préparation UGP - Consultants - Mairies 	PV Listes
Phase opérationnelle du projet	Un (01) mois avant le début des réalisations physiques et permanente pendant toute la phase des	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes - Echanges sur les activités du projet - Discussion sur les risques et impacts E&S 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (regroupement, interview ou focus group) - Affichage d'avis, de communiqué - Correspondance, réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de préparation UGP - Consultants - Mairies 	PV Listes

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
	travaux	projet - Diffusion des instruments de sauvegardes environnementale et sociale élaborés (Mise en œuvre des mesures de mitigation : hygiène, sécurité, VBG/EAS-HS, travail des enfants lors des travaux, gestion des ressources naturelles ; opportunité d'emploi)	officielles ; Site Web, les médias sociaux. -Information de proximité sensibilisation populations	coutumières, communautés locales, couches vulnérables des populations ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.		
Permanente durant la mise en œuvre du projet sur une fréquence trimestrielle		- Diffusion des instruments de sauvegardes environnementale et sociale élaborés (Impacts environnementaux et sociaux notamment le PAR/PRMS) - Diffusion des rapports de mise en œuvre des PAR/PRMS et PGES - Choix des représentants dans le MGP - Modalités d'assistance lors du paiement des indemnisations et reboiseurs	-Consultation publique (réunion, entretiens, regroupement, interview ou focus group) - Journaux, affiches, Emission radio et télévisuelles - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux. -Radios communautaires	Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	- Equipe de préparation UGP - Consultants - Mairies	Affiches PV Listes
Toute la durée du projet sur une fréquence trimestrielle		Exécution des activités des sous-projets d'infrastructures de connectivité ou du numérique	-Séminaire/atelier thématiques - Rencontre multi-acteurs - Réunion de chantier	Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités	- Equipe de supervision - Consultants - Mairies - Entreprise en charge des	PV

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
			<ul style="list-style-type: none"> - Mission de supervision du projet - Visite d'inspection coutumières, Dialogues communautés et locales, - Dialogues sectorielles couches vulnérables - Intersectorielles ONG, acteurs de mise en œuvre, organisations des femmes et des jeunes, etc. 	Autorités coutumières, communautés et locales, couches vulnérables ONG, acteurs de mise en œuvre, organisations des femmes et des jeunes, etc.	travaux - Prestataires de services	
Trimestrielle ment		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'entretien et de gestion des infrastructure, des plantations - Suivi évaluation mesures E&S et des réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse ; - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux. - Emissions sur les radios locales/communautaires - Activités de suivi des réalisations 	Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés et locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de supervision - UGP - Consultants - Mairies forestières - Entreprise en charge des travaux - Prestataires de services 	PV
Toute la durée du projet		Suivi et évaluation globale de la mise en œuvre du PMPP	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de terrain - Enquête publique auprès des bénéficiaires 	Toutes les parties prenantes identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, acteurs de mise en œuvre, communautés locales, couches vulnérables...)	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de supervision - UGP - Evaluateurs du projet - Prestataires 	Rapport de suivi
Clôture	Dernier semestre du projet	Evaluation globale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien, Interview - Réunions formelles 	Toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe de supervision - UGP 	Rapport de suivi

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités	Indicateurs de suivi
				identifiées (Administration, Collectivités locales, Autorités coutumières, , acteurs de mise en œuvre, communautés locales, couches vulnérables...)	Evaluateurs/auditeur du projet	

5.1. MOBILISATION ET FORMATION DES ASSISTANTS POUR LA PHASE TERRAIN

Etant donné que la collecte des données socio-économiques, les entretiens institutionnels et les consultations des parties prenantes pour la préparation de tous les instruments de sauvegardes requis dont le PMPP sont à réaliser dans la même période. Ainsi, le consultant a identifié huit (08) personnes d'appuis ou assistants dans le cadre de l'élaboration du PMPP. Les outils de collecte des données et d'organisation des consultations publiques préparés par le consultant ont servi de base pour la formation des agents d'appuis ou assistants.

L'objectif est de permettre aux agents enquêteurs de s'approprier les objectifs du WARDIP 2, le contenu et le mode d'administration des différents outils devant servir à la collecte des données ainsi qu'à l'organisation de la consultation publique. La formation a été organisée du lundi 22 au mardi 23 septembre 2025.

5.2. CONSULTATIONS AUPRES DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES

Les consultations se sont réalisées en recourant aux différentes techniques telles les entretiens individuels et de groupes. Pour ce faire, il a été conçu des outils de collecte de données adaptés (guides d'entretien individuels et de focus group ; questionnaires). Pour les parties prenantes au niveau institutionnel et les catégories n'ayant pas pu se libérer pour les consultations publiques, des entretiens individuels ont été réalisés. Des consultations publiques ont été organisées simultanément dans quelques communes d'intervention du projet les 24 et 25 septembre avec la participation des populations locales (femmes, jeunes gens), des sages et notables, des commerçantes, des personnes potentiellement affectées, des représentants des groupes d'intérêt spécifique intervenant dans la zone du projet et des représentants des élus locaux. Les différents entretiens ont permis de communiquer les données informatives clés sur le projet.

5.3. INFORMATION DES PARTIES PRENANTES

5.3.1. Information aux collectivités locales et aux parties touchées

Conformément à la NES n°10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet seront communiquées aux populations touchées par le projet et aux autres parties concernées. Le moment de la sélection sociale de l'investissement/sous-projet pourra être mis à profit pour commencer l'information aux collectivités locales et aux partenaires techniques. Ce partage d'informations se poursuivra tout au long du processus

de mise en œuvre des sous-projets, dans un lieu accessible et convenu des parties prenantes et sous une forme et dans des termes compréhensibles et accessibles à toutes les couches et catégories sociales.

5.3.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

5.3.2.1. Type d'information à diffuser

Les types d'informations à diffuser sont entre autres :

- Les objectifs du projet et les zones d'intervention ;
- Le calendrier de mise en œuvre des activités du projet ;
- La gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Les bénéfices du projet ;
- Les avis de sélection en lien avec la passation de marché sur le projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes, y compris la résolution des plaintes EAS/HS.

5.3.2.2. Moyens et outils de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du WARDIP 2, les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

✓ Consultation avec les communautés

Il s'agit en général de consultations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un procès-verbal dûment rédigé et signé par les parties présentes. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans de nombreux contextes sociaux. Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, et ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

✓ Focus group

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par le même secteur (par exemple réseaux GSM, services administratifs publics et privés, etc.). Cette méthode a été utilisée au cours des rencontres initiales de préparation du présent PMPP. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe ou par type d'activité. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer : (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à aborder ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des disponibilités et possibilités du projet et convenir des prochaines étapes s'il y a lieu.

✓ **Entretiens individuels**

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables (personnes vivant avec un handicap, déplacés internes, veufs/veuves, migrants). Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens ont pour objectif de collecter les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, et de les prendre en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, de sorte que toutes les personnes consultées comprennent les objectifs visés par le projet et que personne ne se sente déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Ce message sera fait lors de la première réunion, et des rappels seront fournis lors de toutes les réunions supplémentaires. Le principal message à communiquer est le suivant : « *le Projet engage toutes les catégories de parties prenantes pour la sélection, la conception et la mise en œuvre des sous-projets. Si toutes les contributions sont prises en compte par l'équipe du projet, toutes les suggestions ne peuvent pas nécessairement être intégrées dans le projet. Votre contribution et votre engagement, cependant, sont appréciés et le projet vous rendra compte du niveau de prise en compte de vos contributions et des décisions prises* ».

✓ **Médias**

Les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse, des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du projet ; des visites de sites organisées ; etc. Une collaboration étroite sera établie entre le projet (à travers la Coordination) et les organes de presse afin que les informations réelles soient communiquées de manière adaptée aux différentes audiences ciblées.

✓ **Site web**

Ce canal sera utilisé pour la publication du PMPP, notamment sur les sites web de l'UGP wardip ou du MND, dans les journaux de grande lecture et de la Banque mondiale.

✓ **Ateliers et séminaires**

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés : ateliers de validation des instruments E&S élaborés ou de renforcement des capacités en matière de sauvegardes, de protection de l'environnement etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

✓ **Brochures**

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les
- principales composantes ;
- les parties prenantes du projet
- principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- mécanisme de consultation du projet ;
- mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes EAS/HS;
- disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- informations de contact du projet, les numéros d'appel pour les plaintes et renseignement,

- des comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser, les événements importants (comme les lancements d'activités, etc.), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux, entreprises principales et sous-traitants). Ces informations seront désagrégées par sexe et par âge.

5.4. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le feedback est une évaluation, positive ou négative, à la suite d'une action ou une expérience. En ce sens, les feedbacks sont indispensables car ils sont un moyen d'instaurer un climat de confiance entre le projet et ses différentes parties prenantes. En outre, le feedback permet au projet d'améliorer ses pratiques dans certains domaines et d'apprendre à miser sur ses forces.

Ainsi, les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sur les différentes activités du projet seront recueillies durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du Projet ou en se rendant directement dans les locaux du projet (boîte à suggestion) ou des comités de gestion des plaintes installés au niveau des villages. Ces comités (si nécessaire) aideront ceux qui ne peuvent pas utiliser les méthodes ci-dessus à soumettre leurs questions/réclamations ou suggestions. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discréetion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées à la suite du traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines. En outre, des réunions seront organisées sur une base trimestrielle, afin de communiquer avec les représentants des différentes parties du projet, sur l'état d'avancement du projet et la mise en œuvre des différentes activités.

Les populations ainsi que les représentants de l'administration locale, des ONG et association telles que les groupements de reboiseurs seront régulièrement informés pour rendre compte de l'évolution du projet, notamment la mise en œuvre des activités, y compris les mesures E&S ainsi que la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent plan de mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes, etc. Ces informations seront communiquées à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités. Pour favoriser l'accès de ces informations au plus grand nombre, des ateliers pourront être organisés au moins une fois par an, avec l'implication des collectivités territoriales, notamment des conseils régionaux et des membres des associations partenaires.

5.5. Mise à jour régulière du PMPP

La mise à jour consiste à compléter les outils prévus par le présent plan avec de nouveaux outils développés au cours de la mise en œuvre du projet pour faire face aux défis non pris en compte ou aux groupes d'acteurs dont la pertinence se révélera pendant la période d'exécution du projet et qui n'ont pas été pris en compte actuellement.

5.6. Stratégies de communication les plus appropriées avec les différentes parties prenantes

Les composantes et le contenu des différentes activités prévues dans le cadre du WARDIP 2, ses principaux bénéficiaires, les défis et enjeux environnementaux et sociaux, les personnes susceptibles d'être impactées, affectées et particulièrement les couches vulnérables, les modules de formation en gestion à la base, le mécanisme de gestion des plaintes, constitueront des points sur lesquels le projet diffusera des informations à travers des canaux appropriés.

Ainsi, les mass-médias notamment les radios et télévisions partenaires du projet, le site WEB de l'UGP, Facebook, la radio, la télévision, les communiqués de presse, ainsi que tous les supports de communication et d'information (porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques) en Français et en langues locales seront distribués pour favoriser la diffusion des informations sur le projet. Des affiches seront apposées sur des sites bien connus et accessibles à tous.

Au-delà des supports de communication, des ateliers participatifs et événements festifs du projet, en particulier les ateliers de formation, de réflexion et de partage d'expériences, les manifestations sportives organisées tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées. Leurs visibilités seront assurées à la fois par des livrets de formation et des articles de presse qui paraîtront après les ateliers et évènements programmés dans le cadre du projet.

Par ailleurs, pour impacter un effectif aussi important de personnes susceptibles d'être affectées, des canaux locaux de diffusion de l'information tels que les crieurs publics et le système de porte à porte seront mis à contribution y compris WhatsApp, USSD et Facebook. Les informations relatives à l'organisation des consultations et d'autres séances d'échanges, d'information et de sensibilisation seront diffusées au moins trois fois au cours de la semaine précédant la tenue des séances. Tous les supports publics sont diffusés en français et dans les langues locales usuelles, avec des aménagements concrets pour la participation (formats audios et "lecture facile", interprétation, lieux accessibles, horaires facilitants).

Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, USSD et Facebook. Les consultations seront annoncées à travers des lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant et un mécanisme de suivi et de contrôle de la destination effective des courriers sera mis en place pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

5.7. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS

Les consultations se feront de différentes manières. Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées. Ainsi, des entretiens et séances de concertation seront organisés avec les différents acteurs étatiques tels que le MEF, le MDGL, MCVDD MND, MISP, le MS ; organisations d'entreprises ; les associations de jeunes ; les structures privées et publiques, les associations de défense des droits des femmes et des filles, les structures étatiques et ONG militant dans les questions environnementales et sociales y compris l'EAS/HS. Pour la réalisation des entretiens, il sera procédé à la constitution des sous-groupes par catégories d'acteurs surtout au niveau des communautés locales par tranche d'âge afin de réduire les influences des personnes âgées et avec un trop grand pouvoir de décision. Aussi, des enquêtes par questionnaires seront -elles organisées pour

recueillir et intégrer à la mise en œuvre du Projet, les avis des personnes potentiellement bénéficiaires et affectées par le projet.

Par ailleurs, des consultations institutionnelles et publiques au niveau communautaire seront organisées à l'intention des différentes parties prenantes. Au cours de ces consultations publiques, le projet portera une attention particulière aux jeunes, femmes et filles en leur accordant du temps et un espace spécifique à elles afin de recueillir leurs avis. Pour une participation active des femmes, des consultations spécifiques pour ces groupes seront organisées afin de garantir un cadre rassurant à ces dernières. Au cours des séances de consultation, les activités du projet seront présentées aux participants suivant les différents domaines ciblés dans le cadre du WARDIP 2. De plus, à partir des activités à mettre en œuvre, les participants seront informés sur les risques et impacts (négatif et positif) potentiels que le projet représente pour les populations bénéficiaires.

Dans toutes les stratégies de communication décrites dans le présent PMPP, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées en suivant une méthodologie appropriée et respectueuse de la dignité des personnes consultées. Les consultations concernant l'exploitation et l'abus sexuels ou le harcèlement sexuel (EAS/HS) seront faites uniquement par les spécialistes avec les compétences requises.

Les travailleurs communautaires de nature volontaire et les travailleurs directs et indirectes du projet, hommes et femmes, seront également informés du contenu du code de conduite, les normes à respecter et les sanctions établies en cas de mauvaise conduite... Tous les travailleurs cités seront également informés des services disponibles pour les survivantes des EAS / HS dans leurs communautés. Ces consultations ne devraient jamais essayer d'identifier les survivant(e)s de la violence, mais elles devraient viser à identifier les tendances et les défis généraux. Si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle a été victime, le facilitateur doit l'orienter vers le fournisseur de services d'EAS / HS le plus proche.

5.8. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES

Dans la zone d'intervention du projet, les guichets uniques de protection sociale et les organisations non gouvernementales (ONG), les mairies, la société civile les associations, existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Tous ces intervenants seront mis à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)

- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée selon la zone d'intervention ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements (sites accessibles par fauteuils roulants par exemple pour les handicapés physiques) ;
- services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentirraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

Par ailleurs, l'UGP pourrait se mettre en rapport avec les mairies des communes qui seront plus à même de renseigner sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les projets.

5.9. ASSISTANCE AUX PERSONNES VULNERABLES

L'assistance à accorder aux personnes vulnérables doit être adaptée à leur situation. Les mesures à définir devront permettre aux personnes concernées, d'accéder aux bénéfices et opportunités offerts par le projet, au même titre que les autres. Ainsi, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre au profit des personnes vulnérables ou défavorisées :

- les activités de sensibilisation et de communication doivent être menées de manière inclusive et de sorte à prendre en compte les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables et dans le souci de veiller à ce que leurs droits soient respectés ;
- pour les personnes en situation de handicap, les équipes chargées de la préparation et de la mise en œuvre de sous-projets peuvent s'organiser de sorte à minimiser les distances à parcourir pour assister à des réunions de consultation, en utilisant des outils de projet tels que le mécanisme de règlement des plaintes, ou dans le cadre d'activités de projet spécifiques telles que les EIES ou les PAR ;
- des activités de renforcement des capacités peuvent être développées pour soutenir les personnes vulnérables ayant un accès égal aux avantages du projet ;
- selon le niveau de vulnérabilité des personnes touchées et l'ampleur des impacts subis, le projet peut envisager l'accompagnement des personnes vulnérables à travers un appui en matériel spécifique : assistance lors du paiement des indemnisations, appui financier pour la mise en œuvre des AGR au profit des femmes, etc.

Dans tous les cas, des études spécifiques doivent être menées afin de déterminer le besoin réel de ces personnes et un suivi doit être effectué auprès de ces personnes pour s'assurer de l'amélioration de leurs conditions de vie à travers les retombées positives du projet.

5.10. Intermédiaire financier (FAGACE / UEMOA)

« Intervention d'un intermédiaire financier – FAGACE et UEMOA : le projet comporte des opérations intermédiaires via FAGACE et UEMOA. Les bénéficiaires concernés reçoivent une information claire sur leurs droits et sur les voies de plaintes. Les engagements de prévention des risques sociaux (y compris la prévention des violences) et de confidentialité s'appliquent aux opérations financées. Un point de contact est désigné pour recevoir les plaintes liées à ces opérations et les transmettre vers le mécanisme de plaintes approprié (projet ou structure appuyée). Les informations essentielles sont consolidées périodiquement au niveau régional, sans publier de données personnelles ».

6. RESSOURCES ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP

Cette partie décline les ressources nécessaires à mobiliser pour la mise en œuvre du PMPP. Aussi, est-elle consacrée à la présentation des responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre du PMPP y compris les agents de liaison et le fonctionnement des Comités Locaux de suivi.

6.1. RESSOURCES

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du PMPP sont essentiellement relatives aux ressources humaines, financières et matérielles.

6.2. PARTIES PRENANTES

Le Spécialiste en sauvegarde sociale et Genre de l'UGP est le principal responsable de la mise en œuvre du PMPP. Il sera appuyé dans l'exécution de cette mission par le Spécialiste en Environnement, les structures locales à mettre en place dans les zones d'intervention du WARDIP 2 et par des ONG d'intermédiation sociale avec lesquelles le projet contractualisera. Le tableau 7 présente le budget provisoire du PMPP.

Tableau 7 : Budget provisoire de mise en œuvre du PMPP

N°	Principales activités à réaliser	Budget annuel	Budget total (5 ans)	Budget annuel	Budget total (5 ans)
		FCFA		US\$	
01	Conception et réalisation des supports et matériels de communication	13 560 000	67 800 000	10 000	50 000
02	Activités d'engagement de parties prenantes globales du projet (réunions, groupes focaux avec des jeunes, femmes et les groupes vulnérables, enquête, y compris la rémunération des agents de liaison communautaires)	32 450 000	162 250 000	25 000	125 000
03	Campagne de sensibilisation sur les aspects EAS / HS	16 200 000	81 000 000	10 000	50 000
04	Création des Comités Locaux de suivi, y compris le renforcement de leurs capacités techniques	30 600 000	153 000 000	23 400	117 000
05	Renforcement des capacités liées à la gestion des risques et impacts	38 750 000	193 750 000	37 120	185 600

N°	Principales activités à réaliser	Budget annuel	Budget total (5 ans)	Budget annuel	Budget total (5 ans)
		FCFA		US\$	
	environnementaux et sociaux du projet				
06	Consultations publiques liées à la réinstallation	22 000 000	110 000 000	13 392	66 960
07	Campagnes de sensibilisation et d'éducation pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de résilience, l'inclusion communautaires, l'engagement des jeunes et subventions pour l'innovation technologiques et de l'Intelligence Artificielle	52 000 000	260 000 000	50 000	250 000
08	Mise en place du MGP	59 000 000	295 000 000	104 546,8	522 734
Totaux		264 560 000	1 322 800 000	273 459	1 367 294

Les informations sur les coordonnées (numéro de téléphone, l'adresse physique, le courriel et l'intitulé du poste) de la personne chargée de répondre aux préoccupations diverses sur le Projet y compris le processus de consultation des parties prenantes seront fournies aux acteurs indiqués après le recrutement de cette dernière. L'identité de cette personne pourrait être variable sur la durée du projet.

6.3. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITES DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP

Conformément aux dispositions du PAD et l'accord de financement du projet, les activités de mobilisation des parties prenantes seront mises en œuvre sous la responsabilité du Spécialiste des Sauvegardes Sociales (SDS) avec le Spécialiste en Sauvegardes Environnementales (SSEnv). Les deux Spécialistes devront bénéficier de l'accompagnement du Coordonnateur, du Spécialiste en suivi-évaluation et du Responsable Administratif et Financier dans la mise en œuvre de ses activités. Le/la SDS sera par ailleurs appuyé par des acteurs extérieurs que sont les ONG et les organismes d'intermédiation mandatés pour la sensibilisation des populations.

Pour une bonne mise en œuvre du projet, la mise en place d'un mécanisme de gestion de communication servira de cadre de transmission des informations aux différentes parties prenantes. Le mode de transmission sera écrit et se réalisera à travers les registres et autres fiches convenues par tous. La fréquence de transmission retenue sera consensuelle (mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle).

Par ailleurs, la gestion des parties prenantes et la mise en œuvre des activités requiert l’élaboration d’une base de données, retraçant les missions et attributions, les responsabilités, les objectifs et résultats attendus, les réalisations conformément au programme de mobilisation. Cette base de données sera gérée par le chargé de communication, de manière systématique, en fonction de l’état d’avancement des activités techniques et de mobilisation.

Pour plus d’efficacité, spécifiquement, l’UGP établira un contact permanent avec les parties prenantes et aura comme mission :

- le pilotage et la coordination des activités de mobilisation dans tous les domaines ;
- le coaching du pool des agents d’engagement de parties prenantes et des communautés ;
- l’élaboration, la conduite et le suivi de la mise en œuvre du plan de mobilisation ;
- la gestion du mécanisme de plaintes et du feedback sur les activités du projet.

7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Cette partie du document restitue le système de gestion des plaintes non sensibles et le projet de plan d'actions y relatif.

7.1. CARACTERISTIQUES DU MGP DES PLAINTES NON SENSIBLES

Le mécanisme de gestion des plaintes va satisfaire à certaines exigences. Ainsi, le MGP va :

- répondre aux préoccupations et régler les griefs de façon rapide, efficace, transparente et respectueuse de la culture locale ;
- être discret, objectif, sensible et réceptif aux besoins et préoccupations des parties touchées par le projet ;
- permettre l'accès aux recours judiciaires ou administratifs ;
- admettre le dépôt de plaintes anonymes ;
- prévoir un registre pour l'inscription et le suivi des plaintes ainsi que des mesures prises.

7.2. ETAPES, PROCEDURES ET INSTANCES DE GESTION DES PLAINTES DU WARDIP 2

Le MGP est élaboré dans le respect des exigences des étapes décrites dans la suite de cette partie. Le MGP comprend des canaux spécifiques pour recevoir les plaintes concernant les EAS/HS d'une manière confidentielle et centrée sur les survivants. Des séances de diffusion du document du MGP seront organisées à l'endroit des différentes parties prenantes du projet. De même, les capacités des membres des organes de gestion seront renforcées pour jouer efficacement leur rôle. Les principales étapes du MGP sont synthétisées dans la figure 2.

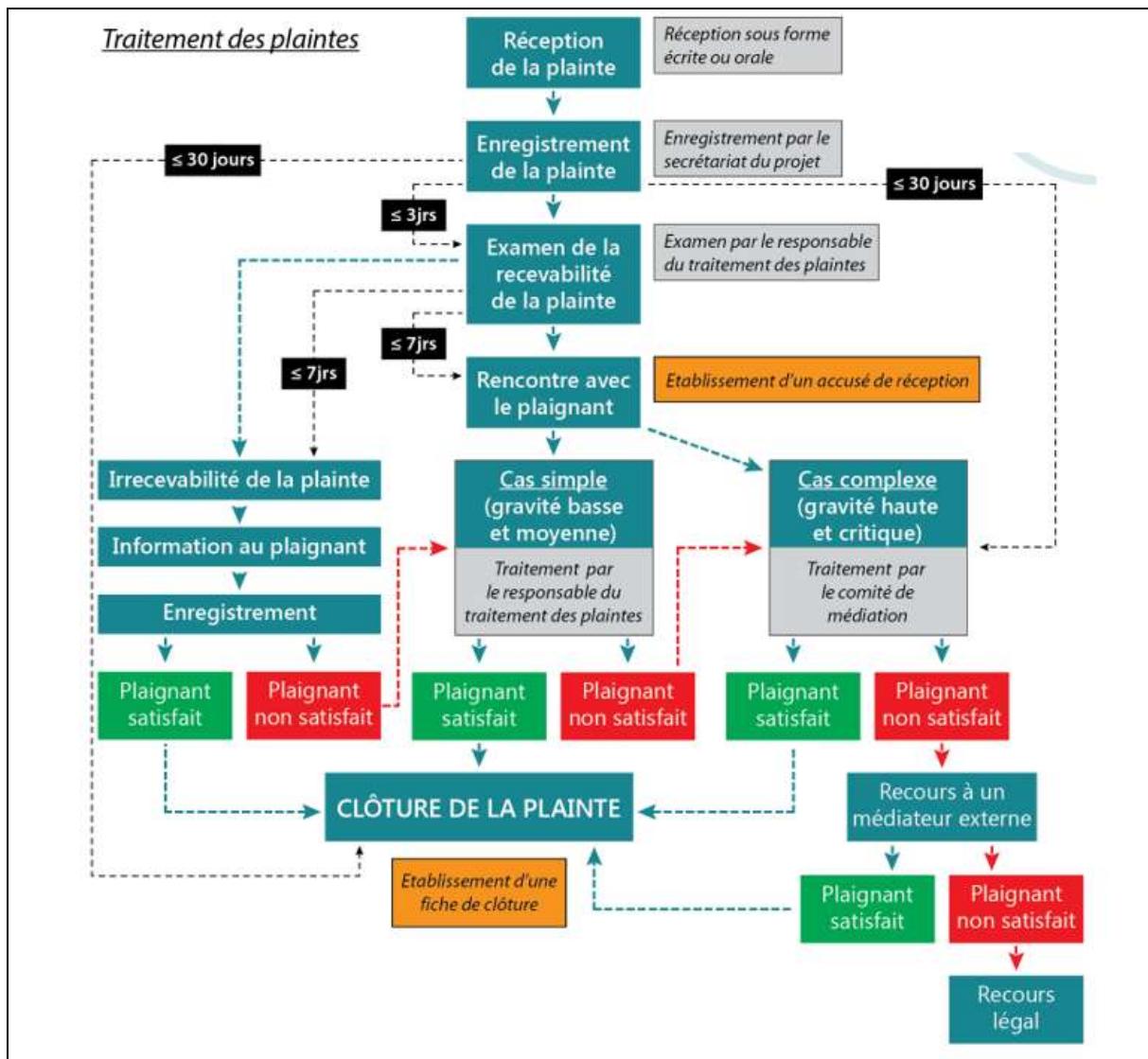


Figure 2 : Modèle de mécanisme de traitement des plaintes

Source : INSUCO, septembre 2025

Au total, le MGP est décliné en neuf (9) principales étapes décrites ci-dessous.

➤ Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Le MGP retiendra divers canaux de réception des plaintes. La plainte peut être portée par la personne concernée ou au travers d'intermédiaires suivant les canaux tels que :

- le courrier formel ;
- l'appel téléphonique ;
- l'envoi d'un SMS (short message service) ;
- la plainte orale par échanges face à face ;
- le courrier électronique ;
- le message anonyme ;
- les réseaux sociaux ;
- le site Web ;
- Le WhatsApp ;
- USSD ;

- Facebook
- etc.

Les plaintes seront formulées par voie orale ou écrite au Président du Comité de Gestion des Plaintes (CGP) selon le niveau (local, communal, départemental ou national). Toute plainte orale doit être documentée ; elle est transcrive par écrit par l'agent chargé de la tenue des outils. A la suite, la plainte est immédiatement enregistrée dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires dont les adresses et contacts seront notifiés aux potentiels plaignants lors des activités de vulgarisation.

➤ ***Etape 2 : Accusé de réception***

Il est délivré au plaignant un accusé de réception dans un délai de 72 h après le dépôt de sa plainte. Le représentant du comité et le plaignant signeront un formulaire daté de réception de la plainte (Voir l'Annexe 2).

➤ ***Etape 3 : Traitement et analyse des plaintes***

Les plaintes non sensibles (non liées à l'EAS/HS) seront traitées au niveau des différents comités de gestion des plaintes à installer. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder sept (07) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et 20 jours ouvrables pour celles sensibles. Au total, quel que soit le niveau considéré, la durée de traitement ne doit excéder dix (10) jours pour les plaintes non sensibles. Il faut rappeler que cette durée intègre des cas de transfert de la plainte d'un niveau de compétence à un autre.

➤ ***Etape 4 : Vérification du bien-fondé de la plainte***

Toutes les données de preuves concourant à l'établissement de l'objectivité de la plainte seront recueillies à ce niveau. Elles constitueront la base des solutions à appliquer en réponse aux plaintes ou réclamations du plaignant.

Un délai maximal de (10) jours après le tri et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape concernant les plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour leur règlement. Les plaignants concernés seront informés du délai supplémentaire et par des canaux adaptés. En cas de nécessité d'investigation supplémentaire, la durée de celle-ci ne doit excéder cinq (05) jours.

Pour le cas où la dénonciation d'une infraction par tout fonctionnaire, qui dans l'exercice de ses fonctions à connaissance d'un fait susceptible d'être une violation (actes criminels ou contraventions) de la législation béninoise est requise, les instances pertinentes du projet et de la Banque mondiales en seront informées pour les actions respectives au niveau du projet -le cas échéant- et les plaintes seront portées devant les juridictions nationales compétentes. Au préalable, le projet se doit d'expliquer aux populations les catégories de plaintes plausibles et les voies de traitement.

➤ ***Etape 5 : Propositions de réponse***

Après le traitement des plaintes et en se référant aux résultats documentés des investigations, une suite favorable ou non est adressée au plaignant. Elle démontre la

véracité des faits décriés ou au contraire, le rejet de la plainte. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), transmet au plaignant par écrit la décision concernant la plainte (admissible, non admissible, partiellement admissible), les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre de la décision, le planning et le budget de mise en œuvre des mesures correctrices. La proposition de réponse est rédigée dans un délai de deux (2) jours après les investigations. Dans les mêmes conditions, une notification argumentée sera adressée au plaignant par écrit lorsque la plainte est considérée comme non admissible et un formulaire de réception de la décision sera signé (voir l'Annexe 3).

➤ ***Etape 6 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance***

Pour donner une suite à un recours, cette démarche devra intervenir dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de la date de réception de la notification au plaignant. L'organe de gestion dispose de cinq (5) jours pour reconSIDérer sa décision. Dans ce cas, le Président de l'organe devra proposer des mesures supplémentaires au besoin. Quelle que soit la position de l'organe, une réponse écrite doit être adressée au plaignant dans les cinq (5) jours alloués à la reconSIDération de la décision prise.

Concernant les plaintes sensibles, des précautions pour garantir la confidentialité et la sécurité des plaignants seront observées par la personne désignée pour recevoir la plainte et celle qui sont chargées de leur traitement.

➤ ***Etape 7 : Mise en œuvre des mesures correctrices***

La mise en œuvre des mesures préconisées par le CGP. Cette précaution est nécessaire pour éviter toute forme d'insatisfaction.

La procédure de mise en œuvre des solutions retenues est entamée cinq (05) jours avec une période maximale d'un mois selon le cas après l'accusé de réception, par le plaignant, de la notification portant à sa connaissance des résolutions retenues.

Tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties seront mobilisés par l'organe de gestion des plaintes. Il jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Tout le processus doit être conduit sous le sceau de la confidentialité et du respect de toutes les parties. Un PV signé par le Président du CGP et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

➤ ***Etape 8 : Rapportage***

Toutes les plaintes traitées dans le cadre du WARDIP 2 seront enregistrées dans une base de données (classeur Excel) dénommée "cahier ou registre de traitement dès la date de réception de la plainte par les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour le Comité National de Gestion des Plaintes.

Le registre sera une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. Cela permettra de documenter le processus de traitement des plaintes et de tirer des leçons nécessaires. Elle mettra en exergue entre autres, les problèmes soumis le plus fréquemment, le statut des plaignants, les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les meilleures pratiques et les difficultés rencontrées.

➤ ***Etape 9 : Archivage***

Un système d'archivage physique et électronique sera conçu et rendu opérationnel. L'archivage s'opérera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions, des missions de terrains, des investigations qui auront été nécessaires au traitement de la plainte seront consignés dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur :

- 1) les plaintes reçues ;
- 2) les solutions trouvées ;
- 3) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions ;
- 4) les difficultés surmontées.

Le dispositif d'archivage sera sécurisé soit par des codes soit par des armoires avec un système de condamnation avec clé et/ou cadenas.

7.3. PLAINTES DITES SENSIBLES

Une plainte de nature sensible porte habituellement sur des cas de corruption, d'exploitation ou d'abus sexuel, de harcèlement sexuel, de mariage avec des enfants, de viol, de traite de personnes, de faute grave ou de négligence professionnelle ayant entraîné une blessure grave ou mort de personne. Compte tenu des risques associés au fait de soulever des questions sensibles, il est indispensable de concevoir un MGP qui rassure les personnes plaignantes qu'elles peuvent le faire en toute sécurité. La Banque mondiale préconise une approche centrée sur la survivante (« *survivor-based approach* »).

En assurant les usagers que les plaintes de nature sensible seront traitées de façon confidentielle et sans représailles de la part de l'organisation, il est possible de garantir aux personnes plaignantes un certain degré de protection.

Tout comme la précédente voie, il est important que les bénéficiaires finaux, directs ou indirects soient éduqués et sensibilisés à comment utiliser le MGP.

Cela inclut donc, selon la Note de bonnes pratiques de la Banque Mondiale et les directives du IASC 2015, les termes de violences basées sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuel, de mariages des enfants, de viol, de harcèlement sexuel en milieu professionnel et de prostitution qui se définissent comme suit :

■ ***Violence basée sur le genre (VBG)***

Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la VBG, 2015, p.5).

■ **Exploitation et abus sexuels**

Exploitation sexuelle : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6).

Abus sexuel : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

• **Mariage d'enfants**

Le mariage d'enfants désigne un mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant (UNICEF).

■ **Traite des personnes**

L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre et l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables au trafic humain (NES no 2, note de bas de page 15).

■ **Harcèlement sexuel**

Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

■ **Faute grave**

Par faute grave, il faut distinguer la faute légère ; la faute légère répétitive et la faute lourde.

- La faute légère : le travailleur auteur de la faute en est généralement conscient et est prêt à faire amende honorable. Une bavue, un manquement passager, une légèreté inhabituelle et la faute légère est constituée. Une sanction disciplinaire suffit en général dans ce cas.
- La faute légère répétitive : elle est une addition de peccadilles qui finissent par lasser parce que, révélatrices d'un état de déviance plus profond. La faute légère répétitive peut fonder et légitimer une rupture de contrat de travail, surtout si des mesures disciplinaires ont constaté et sanctionné la quotidienneté des comportements fautifs.
- La faute lourde : l'Article 56 du code de travail en énumère quelques-unes : l'insubordination, la malversation, les voies de fait, la violation du secret professionnel, l'état d'ivresse, la violation des clauses du contrat de travail, le retard considérable dans le paiement du salaire (imputable à l'employeur).

- La protection des données, l'articulation avec le canal des travailleurs et l'intervention d'un intermédiaire financier.

« Note de confidentialité – Plaintes du public : les informations collectées via le mécanisme de plaintes servent uniquement à traiter la demande. Nous collectons le minimum nécessaire. Les données sont conservées pendant une durée limitée et en accès restreint. Toute personne peut demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ses données, dans les limites prévues par la loi. Pour toute question relative à la protection des données, contacter l'APDP et le point de contact du projet indiqué sur les supports. »

7.4. Options pour porter plainte

Porter plainte peut se faire selon les modes suivants :

- Boîtes à suggestion accessible à tous dans les communautés où les bénéficiaires peuvent déposer des plaintes anonymes ou connues selon leur choix formulées par écrit ;
- Une heure par semaine est réservée aux bénéficiaires qui désirent se rendre au bureau d'une organisation⁶ et faire part de leurs « inquiétudes » ; une femme, membre de la communauté, peut également être formée pour recevoir ce type de plaintes et être disponible à un créneau accordé.
- Un numéro de téléphone (de préférence un numéro vert) où les bénéficiaires peuvent appeler pour déposer une plainte anonyme ou non anonyme (selon leur choix) au sujet du projet.
- Une période est réservée à la fin de chaque assemblée communautaire pour permettre aux bénéficiaires de faire part de leurs inquiétudes et plaintes au personnel local, de préférence en privé dans le cas des autres plaintes sensibles ;

Toutes ces voies de dénonciations doivent être discutées avec les communautés concernées afin d'identifier celles qui leurs conviennent le plus. Une attention particulière sera accordée aux femmes, filles et personnes vivant avec un handicap etc.

Au cas où la plainte est faite de façon anonyme, il est important pour le/la plaignant-e- de donner le maximum d'information afin de faciliter les investigations sans que l'on ait besoin de revenir vers elle/lui.

Toute personne qui signale un cas d'exploitation ou d'abus sexuels ou autres, en agissant de bonne foi, ou qui a coopéré dans le cadre d'une enquête sur des actes d'exploitation ou d'abus sexuels, de violences sexuelles présumés, bénéficiera de la protection si nécessaire.

7.5. Comités de traitement de plaintes sensibles

Le présent Mécanisme de Gestion des Plaintes dites « Sensibles » prévoit deux (2) Comités de Réception des Plaintes dont le où la spécialiste genre / EAS / HS de l'UGP a un rôle

⁶Une organisation peut être identifiée pour recevoir les plaintes dites sensibles. Elle sera alors formée sur les principes directeurs en matière d'EAS / HS.

essentiel et l'autre pour le personnel des constructeurs. De plus, un troisième comité éthique est prévu pour les plaintes liées à la corruption ou d'autres plaintes sensibles similaires.

- Un Comité de plaintes sensibles au niveau de l'UGP :
 - La/le spécialiste SSG de l'UGP
 - Une ONG locale en charge de la réception des plaintes au niveau de la communauté
- Un Comité de plaintes sensible au niveau des Constructeurs (pour le cas d'un sous-traitant (et son personnel) pour le cas dans le domaine du travail. Ce comité sera composé de :
 - Le chef de chantier
 - Le représentant HSE
 - Une ONG locale en charge de la réception des plaintes au niveau de la communauté
- Un Comité éthique au niveau de l'UGP pour les plaintes liées à la corruption ou à d'autres plaintes sensibles similaires :
 - Le coordonnateur du projet ;
 - La/le Spécialiste des Sauvegardes Sociales, du Genre et de la VBG (SSG) du projet ;
 - La/le facilitateur de la communauté de provenance de la plainte -le cas échéant ;

Une ONG locale à base communautaire sera identifiée et formée sur l'EAS / HS et ses principes directeurs, le MGP ainsi que le système de référencement afin de faciliter l'accomplissement des tâches suivantes :

- Sensibilisation des populations sur les MGP ainsi que les voies de dénonciations de plaintes
- Réception et enregistrement de plaintes EAS / HS
- Participation aux réunions du comité éthique afin d'assurer que les actions sont prises conformément aux principes directeurs de VBG et la protection des intérêts des survivant-e-s,
- Accompagnement des survivant-e-s dans le processus de prise en charge etc.

Une plainte peut se faire selon les voies orales et ou écrites. Dans le cas d'une plainte orale ou verbale, la personne qui la reçoit doit recueillir les informations ci-dessous et par la suite remplir la fiche de plainte disponible auprès de l'ONG locale.

Il est important de collecter les informations suivantes afin de permettre des investigations *si telle est la volonté du/ de la plaignant-e.*

Pour le/la survivant-e

- Nom et prénoms (si elle est d'accord pour une plainte non anonyme)

- Âge
- Sexe
- Lieu de l'incident
- Les faits
- Services de prise en charge dont il/elle a déjà bénéficié, le cas échéant

Pour l'Auteur

- Nom et prénom (si connu)
- Nombre d'auteurs
- Âge (si possible)
- Fonction
- Lieu de travail

En dehors de l'ONG locale VBG, le/la plaignant-e- a le choix de dénoncer une situation à n'importe lequel des membres de l'UGP, cela au regard du critère de confiance

Il est indispensable que le comité de réception de plainte informe, dans le cas de plainte/dénonciation non anonyme de violences sexuelles, que des informations soient données sur les services de prise en charge des violences sexuelles et encourager la victime à y aller afin de prévenir l'infection au VIH/SIDA, les grossesses indésirées, les infections sexuellement transmissibles et autres conséquences.

7.6. Délai et feedback après la dénonciation de plaintes dites sensibles

Le comité, après le premier tri, fera une communication au/ à la plaignant(e) dans les quinze (15) jours ouvrables suivants la dénonciation sur la suite donnée à la plainte (non fondée, fondée et action sera prise, transmise aux autorités judiciaires pour enquête etc.).

Une seconde communication est faite au plaignant(e) quinze (15) jours après pour l'informer des mesures prises (résultat de l'enquête préliminaire, etc.).

Une troisième communication suivra dans les 15 jours après la seconde pour informer sur les résultats et recommandations finaux de l'enquête menée.

Toute communication relative à une plainte doit être faite de manière confidentielle et sécurisée.

7.7. Enquête

À titre prioritaire, le projet ouvrira une enquête sur les actes d'exploitation ou d'abus sexuels, harcèlement sexuel, violences sexuelles, fraude et corruption présumés pour établir les faits. En fonction de la gravité de la situation et des éléments de preuve disponibles, le projet saisira les autorités judiciaires nationales aux fins d'engager des procédures pénales s'il y a lieu, et collaborera avec ces autorités.

Il est important que l'équipe en charge des investigations soit différente, en sa composition, des membres du comité de réception des plaintes sensibles et des membres du comité éthique, ceci pour une objectivité et transparence dans la conduite desdites enquêtes.

Les personnes membres de l'équipe d'enquête doivent faire preuve de discrétion, de bonne probité morale et doivent être sensibilisées avant le début de leurs investigations sur les principes directeurs en matière d'EAS/HS.

S'il existe une obligation de signalement aux autorités publiques dans les cas d'EAS / HS, la/le survivante doit être informé(e) de cette situation et de ses implications légales par le chargé(e) d'enregistrer la plainte.

Une fois l'enquête achevée, le coordonnateur de l'UGP et le Conseiller Technique et Juridique du MDGL décidera de la procédure à suivre avec les entreprises d'exécution des travaux le cas échéant. Cela n'exclura pas l'engagement de poursuites pénales au niveau national si exigé par la législation nationale en la matière.

7.8. Mesures disciplinaires

Mesures visant les membres du personnel des entreprise de mise en œuvre des activités du projet

En fonction de la véracité des allégations des cas d'EAS/HS concernant des membres du personnel d'une entreprise de mise en œuvre du projet, les sanctions disciplinaires et administratives suivantes pourront s'appliquer au coupable des faits, cela en conformité avec les dispositions de la loi n° 2006-19 du 6 juillet 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin et celles de la loi n°2021-11 portant mesures spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe et de protection de la femme en République du Bénin adoptée le 20 octobre 2021.

En plus de ces sanctions disciplinaires et administratives, des poursuites pénales peuvent être engagées selon le choix du/de la survivant-e et/ou du cadre légal en vigueur en la matière dans chaque pays du projet.

Mesures en cas d'infraction aux dispositions du présent MGP par des collaborateurs externes (consultants, sociétés contractantes, etc.)

Si des actes d'EAS /HS concernent des collaborateurs, le projet prendra des mesures au cas par cas. S'il est avéré que les actes ont eu lieu, le projet sera habilité à prendre les mesures ci-après :

- Cessation immédiate de la relation contractuelle (pour les personnes relevant d'un accord qui ne leur confère pas le statut de membres du personnel ou d'un autre accord de collaboration) et cela en conformité avec le cadre légal national ;
- Lorsqu'il est avéré que des personnes ont participé à des actes d'exploitation ou d'abus sexuels, de fraude, de harcèlement sexuel, de mariage des enfants, les ont encouragés ou tolérés, une mention sera inscrite dans les registres du projet afin d'empêcher ces personnes de se porter candidates à de futures offres et d'avoir d'autres relations contractuelles avec celui-ci.

7.9. COMMUNICATION SUR LE MGP

Une campagne de communication pour informer les bénéficiaires du projet ainsi que le personnel de mise en œuvre terrain du mécanisme de gestion de plaintes sera organisée et financée par le projet.

Des supports d'informations, d'éducation et de communication pour le changement de comportement seront élaborés en français, en anglais et en langues locales tout en tenant compte de l'âge, du sexe et du niveau de scolarité des bénéficiaires si nécessaire.

En outre, l'UGP a l'obligation dans les 24 heures suivant la connaissance d'un cas de EAS / HS d'informer la Banque mondiale en spécifiant les informations suivantes par tous moyens (mails, rapport sommaire etc.) :

- Type d'EAS / HS
- Lieu de l'incident
- Service de prise en charge dont a bénéficié le/la survivant(e)
- Actions futures

En aucun cas, les détails de l'incident ne seront communiqués à la Banque mondiale ni à d'autres membres de l'UGP ou aux autres parties prenantes du projet. La protection de l'identité de la victime sera assurée à tout moment.

7.10. ACTIONS ENVISAGEES

Pour une mise en œuvre réussie du MGP, la mise en œuvre de certaines actions est indispensable. Ainsi, le tableau 8 fait le récapitulatif desdites actions nécessaires à la fonctionnalité du MGP.

Tableau 8 : Actions clés du Plan d'Actions du Mécanisme de Gestion des Plaintes (PAMGP) pour cinq (5) ans

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel	
				FCFA	US\$
Contractualisation avec des ONG d'intermédiation activités d'information, de communication, de sensibilisation et de formation des parties prenantes	UGP	Coordonnateur National Autres spécialistes du projet Services techniques	Avant le démarrage des activités du projet	120 000 000 (10 000 000 par ONG à raison d'une ONG par Département)	212 630
Réalisation de la cartographie des services de EAS / HS dans les zones du projet	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste en Environnement ONG ou cabinet spécialisé	Coordonnateur National du WARDIP 2 Consultant ayant des compétences en EAS / HS	Avant le démarrage des activités du projet	25 000 000	44 298
Elaboration du MGP de plaintes sensibles (EAS / HS)	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste en Environnement	Coordonnateur National Autres spécialistes du projet Services techniques Consultants	Six (06) mois après le démarrage des activités du WARDIP 2	20 000 000 (12 000 000 pour l'organisation des consultations 8 000 000 pour les ateliers de validation)	35 438
Installation des organes communautaire, communal, départemental et national du MGP adapté aux mécanismes existants et réalités socio-culturels des zones	Coordonnateur National	Spécialiste en Genre et EAS / Spécialiste social Spécialiste en Environnement	Avant de la mise en vigueur du Projet et est maintenu tout au long de la mise en œuvre du Projet.	8 000 000	14 175
Formation des membres des organes du MGP	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste en Environnement	Consultant-Formateur Personnes ressources	Deux (02) mois après la mise en place des organes ou des CGP	20 000 000 (4 ateliers de formation de 4 jours à raison de 5 000 000 par atelier)	35 438
Sensibilisation et communication ou diffusion des dispositions du MGP à l'endroit des communautés locales et des personnes touchées par le Projet (une fois de façon autonome et toutes les autres	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste en Environnement		Tout au long de la mise en œuvre du WARDIP 2	12 000 000 (1 jour x 12 départements, prise en charge de 100 participants par département, prise en charge des équipes de sensibilisation)	21 263

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel	
				FCFA	US\$
fois à l'occasion des activités regroupant les cibles)					
Confection, impression, distribution et vulgarisation des supports de communication et d'information (porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters) en Français et en langues locales		Coordonnateur du projet	ONG ou cabinet spécialisé Traducteurs	Dès mise en place des organes du projet	15 000 000 26 579
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP		Coordonnateur du projet	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste social Responsable Service Financier	Dès mise en place des organes	20 000 000 (Pour l'acquisition de mobiliers de bureau, de 12 kits informatiques composés d'ordinateurs et d'accessoires ; téléphones portables et abonnement GSM) 35 438
Missions de terrain pour vérifier les faits relatifs aux plaintes enregistrées		Coordonnateur du projet	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste social Spécialiste en Environnement Comités de gestion des plaintes	Dès le démarrage de la mise en œuvre des travaux	20 000 000 35 438
Elaboration des outils de travail nécessaires (registre, fiche d'enregistrement, fiche de traitement et d'analyse, fiche de suivi-évaluation, modèle d'accusé de réception, modèle de PV d'investigation)		Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste en Environnement Consultants Personnes Ressources		Dès mise en place des organes	15 000 000 (Acquisition des registres et conception outils de gestion des plaintes pour un comité national, 12 organes départementaux et organes communaux et communautaires) 26 579
Mission de suivi-évaluation de la mise en œuvre du MGP	Spécialiste en Genre et EAS / HS Spécialiste	Consultants Personnes Ressources	Dès mise en place des organes	20 000 000 (Organisation de missions trimestrielles de	35 438

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel	
				FCFA	US\$
	social Spécialiste en Environnement			suivi dans la deuxième et troisième année de mise en œuvre du projet et semestrielles au cours de la quatrième et cinquième année. La première année sera consacrée à l'élaboration, à l'approbation du MGP et à la mise en place des CGP)	
Coût total prévisionnel (FCFA)				295 000 000	522 734

Source : Equipe de préparation du PMP, septembre 2025

Le budget de chaque action est indicatif et sera actualisé suivant l'évolution de la mise en œuvre du présent

7.11. Lien entre MGP du public et canal dédié aux travailleurs

« **Articulation avec le canal des travailleurs :** le mécanisme de plaintes du public et le canal dédié aux travailleurs (prévu dans le Plan de Gestion de la Main-d'œuvre) sont articulés. Les points d'entrée peuvent être communs (affichage, numéro, USSD, WhatsApp, formulaires). Toute plainte liée au travail est orientée sans délai vers l'équipe compétente (RH/Santé-Sécurité/PGMO). Les registres restent séparés et confidentiels, mais une synthèse non nominative est consolidée pour le suivi global. Les travailleurs peuvent, s'ils le préfèrent, utiliser le canal public ; l'anonymat est possible et aucune représailles n'est tolérée »

8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

LES ACTIVITES DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES SERONT INSCRITES DANS LES PLANS DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUELS, LES PLANS TRIMESTRIELS ET MENSUELS DE MISE EN ŒUVRE. CES PLANS INDICERONT ENTRE AUTRES, POUR CHAQUE ACTION ET ACTIVITE PREVUES, LE RESPONSABLE, LES ACTEURS IMPLIQUES, LES RESSOURCES NECESSAIRES (BUDGET) ET LES DELAIS DE MISE EN ŒUVRE.

8.1. PARTICIPATION DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES AU SUIVI

L'objectif du suivi de la mise en œuvre des activités du projet et de ses impacts visent à s'assurer, d'une part, que les mesures d'atténuation et celles de réinstallation proposée sont mises en œuvre tel qu'édicté dans les documents, et d'autre part, que les résultats attendus sont réalisés. Le suivi permettra d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on en cas des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du projet soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par le SDS, en collaboration avec un comité chargé du suivi et évaluation, qui est à mettre en place avant le démarrage des travaux de construction des infrastructures réseaux de communication prévues. Ce comité sera composé du représentant du Maître d'Ouvrage du projet, du chargé du Pôle d'engagement de parties prenantes de l'UGP, des représentants des parties prenantes affectées ou tiers par la mise en œuvre du projet selon les catégories d'impacts qui se dégageront, et le représentant des Préfectures et des Communes des douze départements d'intervention du Projet.

Le représentant de tiers doit avoir de solides expériences en matière de suivi et évaluation des projets financés par la Banque mondiale et être familier aux réglementations en lien avec les activités du projet en vigueur en République du Bénin.

8.1. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés en vue d'une capitalisation dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi seront participatifs et mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités et de budget, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés rencontrées et les solutions envisagées. Le/la SG-VBG de l'UGP aura comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du PMPP élaboré. Il sera assisté par le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et du Responsable en suivi-évaluation du projet. Toute l'équipe sera accompagnée par des spécialistes fiduciaires. Le/la Spécialiste Genre, Violence Basée sur le Genre doit à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, le chargé d'engagement de parties prenantes de l'UGP assurera le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes.

Par ailleurs, le SDS est tenu également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du projet selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet. Enfin, le coordinateur de l'UGP évoquera dans le rapport d'activité, et ce tous les 6

(six) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

8.2. RESUME DES ACTIVITES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENGAGEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP

A l'étape actuelle du processus, les activités de consultation et de participation ont pris en compte les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du WARDIP 2, certaines ONGs, les représentants de jeunes et de femmes, les représentants des potentiels personnes affectées et les structures nationales de gestion de l'environnement, les organisations de défense des droits des filles et des femmes. Dans ce cadre, les activités ci-après ont été engagées :

- échanges entre les membres de l'équipe du comité technique de préparation : les échanges ont porté sur l'ancrage institutionnel du projet, l'approche d'intervention, les modes de sélection des zones d'intervention, les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels en lien avec les activités projetées dans le cadre du projet, etc.
- identification et entretiens avec différentes parties prenantes institutionnelles et non, les élus locaux, les représentants de jeunes, de femmes, des ONGs s'investissant dans la problématique de l'environnement et de la défense des droits des femmes et des filles.

Ces rencontres ont été conduites suivant ces étapes :

- regroupement d'un nombre restreint (moins de 30) de représentants des femmes, des jeunes, des ONGs dans chaque commune pour les consultations des parties prenantes au projet ;
- échanges individuels avec d'autres intervenants du projet ;
- Entretiens par questionnaire auprès de certains acteurs.

En vue de prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et autres groupes vulnérables, cette catégorie d'acteurs a pris part aux travaux et un groupe thématique dénommé "femmes et autres groupes vulnérables" a travaillé sur les risques environnementaux et sociaux pouvant affecter particulièrement cette cible. De ce fait leurs craintes spécifiques et propositions de mesures d'atténuation et/ou de maximisation ont été recensées pour prise en compte.

Le tableau 9 présente la synthèse des données issues des consultations menées dans le cadre du WARDIP 2.

Tableau 9 : Synthèse des consultations avec les différentes parties prenantes

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
Acteurs institutionnels	Objectifs, activités, zones d'intervention du projet, durée du projet, bénéficiaires, impacts potentiels, avantages du projet, ancrage institutionnel, prise en compte des groupes spécifiques, adhésion des populations	Défaut de prévision des mesures de pérennisation des acquis du projet	<ul style="list-style-type: none"> ★ Impliquer les structures étatiques dans la conception, la mise en œuvre et le suivi- évaluation du projet ★ Définir le rôle précis des différentes structures étatiques dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi- évaluation du projet ★ Définir une politique de transfert progressif des acquis du projet à travers : <ul style="list-style-type: none"> ○ la formation en gestion à la base au niveau communautaire ; ○ le renforcement de capacités des acteurs communautés en développement conduit par les communautés ; ○ le renforcement de capacités des acteurs ministériels et préfectoraux en développement conduit par les communautés 	Les structures étatiques et paraétatiques font partie intégrante du cadre institutionnel du Projet.
	Conflits de compétences et d'attribution entre l'UGP et les agences		Elaborer un cadre institutionnel clair et partager le contenu aux acteurs du WARDIP 2	★ Un manuel d'exécution est en cours d'élaboration

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
		d'exécution, les structures étatiques d'accompagnement et risques d'exclusion des structures étatiques		<ul style="list-style-type: none"> ★ Le cadre institutionnel du Projet indique les structures impliquées dans la mise en œuvre ★ Le PGMO, le Plans de réinstallation (PR) et les PGES qui seront issus des différentes Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) à réaliser, entre autres, indiquent les responsabilités de chaque partie dans la mise en œuvre.
		Non prise en compte des groupes vulnérables	Mettre en œuvre une stratégie de prise en compte du genre dans le processus d'identification des bénéficiaires et dans la mise en œuvre des avantages	Une stratégie de prise en compte du genre est prévue
Structures étatiques et ONG /OSC de gestion de l'environnement, DDCVDD, ABE et ANDF	Objectifs, activités, zones d'intervention du projet, public cible, impacts potentiels, mesures de mitigation, ancrage institutionnel, appréciations du Projet, mécanisme d'information et de	Non-respect des mesures de mitigation des risques environnementaux et sociaux induits	<ul style="list-style-type: none"> ★ Mettre en place un système de suivi et de veille stratégique concernant la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale ; ★ Respecter les politiques et procédures nationales en matière de l'environnement et de réinstallation (PGMO, PGES) et 	Les mesures de mitigation seront prises en compte dans les documents de sauvegardes (PGES, PAR).

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
	participation aux activités en général et aux activités de sauvegardes environnementales et sociales, mécanismes d'information et de sensibilisation sur les aspects environnementaux et sociaux		associer l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) à chaque phase indiquée	
		Non prise en compte de toutes les personnes ou groupes vulnérables dans le processus de dédommagement et de réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> ★ Informer les PAP potentielles des procédures, des modalités et critères de réinstallation et de dédommagement par des canaux adaptés ★ Appuyer les PAP vulnérables lors des différentes opérations de réinstallation 	Le PMPP prévoit une stratégie d'information et de communication des PAP
		Récupération politique et observance des actes de clientélisme par les autorités politiques au cours de l'identification des localités bénéficiaires des investissements du projet	Impliquer les ONG /OSC dans les processus d'identification des localités bénéficiaires	Le projet a déjà défini une stratégie pour identifier les localités d'accueil des investissements. Cela limite le clientélisme politique.
Représentants des potentiels bénéficiaires du projet (ménagères, jeunes, associations de développement, jeunes, leaders)	Objectifs, activités, zones d'intervention du projet, public cible, impacts potentiels, mesures de mitigation, ancrage institutionnel, appréciations du Projet, mécanisme d'information et de	Lenteurs dans le démarrage des activités du projet	<p>Eviter les sources de lourdeurs administratives dans le cadre de la construction des infrastructures prévues pour les communautés</p> <p>Prendre des mesures pour le démarrage effectif du projet dès la première année suite à la mise en vigueur du WARDIP 2</p>	<p>Les dispositions sont en cours de préparation afin de faciliter le démarrage des activités du WARDIP 2 dès sa mise en vigueur</p> <p>Les plans et actions en matière de sauvegardes</p>

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
d'opinion)	participation aux activités en général et aux activités de sauvegardes environnementales et sociales, appréciations du Projet			douvent être bien planifiées par l'UGP et mises en place par du personnel avec les capacités nécessaires, de manière à ne pas générer des retards
		Discrimination des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables des avantages et bénéfices du Projet	Impliquer les jeunes, les femmes et tous autres groupes vulnérables en phase d'exploitation	Le PMPP prévoit l'engagement de ces groupes pendant toutes les étapes du projet
		Destruction des moyens de subsistance du fait de la destruction des marchés, boutiques et ateliers	Dédommager toutes les personnes affectées par le projet	Le projet prévoit l'évaluation sociale, la rédaction et la mise en œuvre des PAR lorsque requis
Structures étatiques, ONG et OSC de défense des droits des filles et des femmes	Objectifs, activités, zones d'intervention et durée du projet, public cible, impacts potentiels, risques d'EAS/HS et VBG, effets positifs du Projet, appréciations du Projet, les mesures de prise en compte des personnes vulnérables,	Risques d'EAS/HS et de VBG (mariages précoces, grossesses non désirées, Risques d'EAS/HS et de VBG (mariages précoces, grossesses non désirées, exploitation et abus sexuels des femmes de la communauté par des travailleurs utilisant leurs	<ul style="list-style-type: none"> ★ Elaborer des PGES intégrant des mesures sociales ★ Intégrer les Clauses environnementales et sociales dans les DAO et également au contrat des prestataires ★ Appliquer les sanctions en cas d'EAS/HS et VBG ★ Sensibiliser les ouvriers de chantier sur le code de bonne conduite 	<p>Un plan de formation et de sensibilisation sur ces différents aspects sera incorporé dans le Plan d'action sur la VBG et mis en œuvre</p> <p>Le mécanisme de gestion pour les plaintes sensibles prendra en compte des</p>

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
	mécanisme d'information et de mobilisation des acteurs	salaires ou la promesse d'une vie meilleure ou d'un mariage en échange de relations sexuelles)	★ Sensibiliser les populations riveraines, les ouvriers et renforcer les structures de prise en charge des VBG	dispositions relatives à l'EAS/HS
		Risques de contraction des IST/MST et VIH SIDA	Sensibiliser les populations riveraines, les ouvriers sur les risques de maladies sexuellement transmissibles et les mesures de prévention	Le PGMO, le CGES, les PGES, le PGES-Chantier et les codes de conduite prévoient des mesures de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA
		Exclusion de certains villages vulnérables du fait des critères de sélection discriminatoires	Elaborer des critères de sélection techniques et concordants avec l'objectif de développement du projet et de ses sous-composantes pour le choix des villages devant bénéficier des réalisations et interventions du WARDIP 2	Le Projet prévoit des mesures préférentielles pour les villages qui correspondent aux critères techniques établis par le projet
Elus locaux	Objectifs, activités, zones d'intervention et durée du projet, public cible, impacts potentiels, risques d'EAS/HS et VBG,	Exclusion de certains villages vulnérables du fait des grilles et critères de sélection discriminatoires	Appliquer des critères de sélection et d'accès aux avantages du WARDIP 2 tout en tenant compte des catégories (femmes veuves, célibataires, chefs de famille, ménages à revenus modestes) des villages	Le Projet prévoit des mesures préférentielles pour les villages vulnérables

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
	effets positifs du Projet, appréciations du Projet, mesures de prise en compte des personnes vulnérables, mécanisme d'information et de mobilisation des acteurs	Transparence dans les procédures de sélection des prestataires et qualité des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ★ Appliquer les règles de transparence et veiller au recrutement des personnes compétentes et à l'achat des équipements adéquats pour la mise en œuvre du projet ★ Recruter les jeunes des communes et les former à l'entretien des infrastructures 	Les procédures de recrutement des prestataires intègrent des règles de transparence
		Faible capacité des infrastructures réseaux ne permettant pas de prendre en compte tous les usagers	<ul style="list-style-type: none"> ★ Mettre en place un mécanisme de contrôle de la qualité des infrastructures et des travaux ★ S'assurer que les infrastructures construites sont en adéquation avec les besoins prioritaires des populations 	Le projet prévoit de dimensionner les infrastructures prévues en fonction des besoins prioritaires identifiés par les bénéficiaires. Les spécifications techniques seront intégrées aux DAO.
		Faible collaboration entre les acteurs de mise en œuvre du WARDIP 2 et les collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> ★ Impliquer les Préfectures, les Mairies et les collectivités locales dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Projet ★ Associer les mairies à la phase de recrutement des entreprises et dans le mode de gestion des infrastructures 	Un PMPP intégrant la participation et la consultation des Mairies est élaboré
			★ Intégrer les préfectures et les communes dans les différents	Un mécanisme de gestion des plaintes adapté au

Parties prenantes consultées	Thèmes discutés	Préoccupations /attentes	Suggestion/préoccupations/ Intérêts	Prise en compte des suggestions dans la conception du projet
			<p>mécanismes de gestion des plaintes</p> <p>★ Impliquer les communes dans le traitement et la gestion des plaintes</p>	contexte socioculturel et responsabilisant les Mairies sera rédigé
		<p>Faible taux de paiement des taxes sur l'utilisation des infrastructures réseaux internet du fait de la pauvreté des usagers et de la mévente</p>	<p>Réduire les frais liés à la location des places dans les marchés construits par le WARDIP 2</p>	Les Mairies des Communes d'intervention du WARDIP 2 des infrastructures vont adopter une politique de recouvrement de fonds adaptée au statut social des bénéficiaires

Source : Travaux de terrain, septembre 2025

CONCLUSION

Le PMPP fait partie des outils indispensables pour la mise en œuvre de tout projet d'investissement. C'est un document contractuel à élaborer et valider avant l'approbation de tout projet selon les dispositions du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. L'élaboration du présent PMPP a suivi une démarche participative au regard de sa nature et de ses fondements. Pour y arriver, des consultations publiques, des entretiens individuels et la collecte de données grâce aux outils spécifiques ont permis de recueillir les informations nécessaires à la rédaction du présent document.

Les différentes activités réalisées ont été entre autres l'occasion d'identifier les effets positifs, les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet. Aussi, l'élaboration du PMPP a-t-elle été possible grâce aux parties prenantes identifiées et consultées dans la zone bénéficiaire du projet. Il s'agit des acteurs institutionnels, des autorités communales, des potentiels bénéficiaires, les ONG/OSC de promotion du développement à la base et autres acteurs ayant des intérêts dans la mise en œuvre du projet.

Le PMPP prévoit un plan de mobilisation des parties prenantes adapté au contexte socio-culturel de la zone bénéficiaire du projet. Des ressources financières et humaines adéquates sont prévues pour sa mise en œuvre. En vue de gérer les griefs qui seront formulés par les personnes touchées par le Projet, les modalités de fonctionnement du MGP y ont été décrites.

Enfin, notons que ce PMPP est un document dynamique qui sera révisé et mis à jour périodiquement en fonction de l'évolution du projet et des retours des parties prenantes.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale, *Mécanisme de Gestion des Plaintes du PrODIJ* 2022, 28 p.
- Banque mondiale, Note conceptuelle relative à une facilité élargie de crédit d'un montant de 200 millions USD pour le P2AE à la République du Bénin, anonyme, nd, 26 p.
- Banque mondiale, Note de bonnes pratiques : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI : lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement des projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, février 2020, 92 p.
- Banque mondiale, Notes de politiques pour la nouvelle administration béninoise, juillet 2016, 144 p.
- BIRD/Banque mondiale, CES, 2017, 121 p.
- Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, 2018 (NES10) ;
- Décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale ;
- EMICOV 2015, rapport préliminaire, INSAE, 2016.
- Houngbo, N. Emile ; Mongbo, Roch; Homèvo Agossa, Christophe; Djègo, Julien ; Kindomihou, valentin, Floquet, Anne2 & Sinsin Brice, Genre et pauvreté chronique en milieu rural au Bénin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, janvier 2012, 15 p.
- INSAE (2015), Recensement Général de la Population et de l'Habitation (synthèse), 2013, 33 p.
- INSAE, Synthèse de l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018, p. 675.
- Loi n°97-029 du 15 janvier 1999 sur la décentralisation ;
- Loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi cadre sur l'environnement au Bénin ;
- Note d'orientation sur la mobilisation des parties prenantes (World Bank, 2023).
- Projet WURI- PHASE 2, Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, 2020, 45 p.
- République du Bénin, PAG, 2016-2021, 98 p.
- RTIOAL, Projet Simandou, Procédure de traitement des plaintes et réclamations, 2011, 18 p.
- .

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROCES-VERBAUX DE CONSULTATION PUBLIQUE, LISTES DE PRESENCE ET PHOTOS



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE
ET DE LA DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN

Tel. : +229 01 21 31 22 27

PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIF 2)

MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 30 - 09 - 2025
Début de la séance : 09h56 -
Fin de la séance : 11h45
Commune : Malanville.
Arrondissement : Garoua
Quartier/Village : Kambounou Toringa.
Groupe cible : Communauté locale.
Lieu de la séance : Place publique.
Langue de travail : Fendi - français
Consultant(s) : Devronor Hubert.

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt cinq et le mardi trente septembre, s'est tenue une séance de consultation du public à Kambounou Toringa.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du Projet WARDIP2.

Cette séance a pour objectif de :

- présenter le projet et ses composantes ;
- présenter les lieux d'implantation ;
- présenter les impacts environnementaux

- présenter les impacts environnementaux et sociaux du projet (pris)
- recueillir les attentes, les préoccupations, et les doléances des participants.
Après la présentation du projet et des grandes lignes, la parole fait donc aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^e intervenant (AMIROU IURUSA) : Je vous remercie pour votre passage ici à Guelb. Si notre localité est mise sur la liste des bénéficiaires, nous aimerions très beaucoup d'accompagner le projet.

2^e intervenant (MASSAOU BRAHON) : Merci pour la considération que vous portez à notre communauté. Demander nos préoccupations pour la préparation d'un si grand projet est un honneur pour notre localité.

3^e intervenant (WAMATA Mounaini) : Comment seront-elles assurées que nos préoccupations ou doléances peuvent être prises en compte dans le cadre de ce projet?

Consultant : Vous n'avez pas de raison à vous inquiéter car le projet a besoin

de vos préoccupations, de vos besoins et de votre participation pour la réussite du projet.

4^e intervenant (BONI GABBA) : Je vous remercie pour l'initiative. On nous des habitants de notre localité, je vous remercie pour votre acceptation du projet. Si notre localité est retenu, nous ferons l'effort pour la réussite du projet.

5^e intervenant (SOULE MOUTAHABIN) : Je vous remercie pour m'avoir donné la parole. Je voudrais aller dans le même sens que mon prédécesseur. Nous, libanais et tout le monde soit informé du démarage des travaux, que nos dirigeants soient impliqués.

6^e intervenant (NADA AZZAM) : Ma diapositive est relative aux avantages pour notre communauté. Il serait bien que les avantages ou les opportunités nous soient présentées au moment venu.

fe interrompt (odonym DILEM) :

Le plus important pour moi, c'est de ne pas écarter les fils de notre localité.
Permette aux jeunes de vraiment tirer profit du projet.

Conclusion : Nous vous remercions pour votre mobilisation et pour votre intérêt pour le projet n°444. Vos préoccupations et vos doléances seront pris en compte dans la suite du processus.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En termes de échanges, il ressort que les participants adhèrent au projet. Le berrier et délivrance formulée se présentent comme suit.

- Impliquer les autorités locales pendant tout le projet ;
- Sensibiliser la population sur les avantages du projet ;

- Faire public les opportunités aux jeunes
- Informer la population, du dimanche, de la trajectoire.
- Permettre aux jeunes de faire partie du projet
- Après avoir présenté la synthèse des échanges aux participants, l'équipe de consultants a remercié les participants pour leur disponibilité et leur implication.

Conseil

ssst

AMISON INOUYE

Ont signé :

Participant

ff

NATA ASSUMA

Représentant Jeune de

Gatineau

ff

GLASSANE BOCHERON

Sage de Gatineau

ff

BONI CARBO

Représentant du consultant

ff

DEMOND HUBERT



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 23/09/2025
Début de la séance : 15h 18 min
Fin de la séance : 16h 53 min
Commune : Kandi
Arrondissement : Donwari
Quartier/Village : Tissarou
Groupe cible : Population locale
Lieu de la séance : Place publique de Tissarou
Langue de travail : Français, Dendi, Haoussa
Consultant(s) : DEMANDOU Hubert

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 23 septembre, s'est tenue sur la place publique de Tissarou, la consultation du public relative à la mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet WARDIP2 BENIN. Les objectifs de la séance sont entre autres de :

- faire une brève présentation du projet avec ses composantes ;
- présenter les lieux d'implantation du projet ;
- présenter les potentiels impacts environnementaux et sociaux du projet ; puis

- recueillir les attentes, préoccupations et doléances des participants sur la mise en œuvre du projet.

Suite aux différentes interventions de l'équipe de Consultant, la parole a été accordée aux participants afin de s'exprimer sur les différents aspects du projet.

Ainsi, les principales interventions retenues sont celles qui suivent :

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (BIO MADURO Brâde) : Nous sommes heureux et accueillons à bras ouverts ce projet qui contribuera au développement de notre localité à travers la disponibilité des services du numérique. La mise en œuvre de ce projet créera assez d'emplois et réduira les peines des populations dans l'établissement des différentes pièces administratives en ligne.

2^e intervenant, (M. DJEKDUMA Vincent) : Ce projet est le bienvenu dans notre localité. Nous remercions les responsables ayant porté leur choix sur notre localité comme bénéficiaire du projet. Il faudra associer les différents acteurs compétents et capables de gérer efficacement le projet afin que tout le monde en bénéficie. De même, nous voudrions que les jeunes de notre localité soient formés afin d'aider les autres (personnes non instruites) sur les usages des services en ligne.

3^e intervenante, (Mme SERD Sonatana) : Nous souhaiterions que nos enfants soient impliqués à travers leur recrutement au cours de la phase de mise en œuvre du projet. De plus, il faudra que les responsables du projet installent des comités locaux pour la réception et la gestion des éventuelles plaintes.

4^e intervenant, (M. KOTD NGORBI Pascal) : Au-delà des avantages liés à la mise en œuvre de ce projet, nous voudrions que les entreprises et lignes d'installation des équipements soient bien définies en amont afin que les propriétaires des biens qui seront impactés prennent leur disposition avec l'accompagnement du projet.

5^e intervenante (Mme TAMOU Satou) : Nous parcourons généralement de grandes distances pour avoir l'accès au service internet dans le cadre de l'établissement de nos pièces administratives. Ce projet réduira nos peines afin que nous gagnions en temps. Nous invitons les responsables du projet à rendre accessible les coûts liés à l'accès à internet afin de faire bénéficier le projet au plus grand nombre possible.

6^e intervenant, (M. DROU GBAKAYERE Soum) : Ce

projet nous permettra d'orienter autrement nos enfants au cours de leurs cursus académiques afin qu'ils soient formés dans le numérique, car c'est un secteur d'avenir qui donnera assez d'emplois aux jeunes.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A l'issue de la séance de consultation du public, il est à retenir que les populations locales ont exprimé leur adhésion à la mise en œuvre du projet. Toutefois, ces dernières suggèrent la prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et sécuritaires afférents à la mise en œuvre du projet.

Ainsi, les principales interventions sur

cours de la séance ont porté sur :

- la facilitation du projet dans l'établissement des pièces administratives (personnelles des populations);
- l'implication des acteurs compétents à la base;
- la formation des jeunes sur les services du numérique;
- le recrutement des populations locales au cours de la phase de mise en œuvre du projet;
- la définition des emprises du projet et la sensibilisation des éventuelles personnes dont les biens seront impactés;
- la disponibilité et l'accès à l'internet à bon débit.

Pour finir, l'équipe de Consultants a remercié les participants pour leur mobilisation et disponibilité en invitant les populations à contribuer à la mise en œuvre du projet le moment venu.

Ont signé :

Représentant des Sages



LOKOTRO Sabi
01 64383719

Représentante des femmes



KORA Monia
01 94986741

Représentant des jeunes



KOTO N'Gobi Pascal

Conseiller local



BIO MADURO Badi
01 96 19 60 96

Représentant du Consultant



DENANDOU Hubert



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: 30/09/2025
Début de la séance	: 11h 32 min
Fin de la séance	: 13h 08min
Commune	: Malanville
Arrondissement	: Madécasi
Quartier/Village	: Madécasi
Groupe cible	: Population locale
Lieu de la séance	: Place publique de Madécasi
Langue de travail	: Français, Haoussa, Dendi
Consultant (s)	: DEMANOU Hubert

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt cinq et le mardi de trente septembre s'est tenue la consultation du public relative à la mission d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sur la place publique de Madécasi dans le cadre du projet WARDIP2 BENIN.

Les objectifs de ladite séance sont essentiellement de :

- faire une brève présentation du projet avec ses composantes ;
- présenter les lieux d'implantation du

du projet;

- présenter les potentiels impacts environnementaux et sociaux du projet; puis

- recueillir les avis, préoccupation et doléances des participants sur la mise en œuvre du projet.

Par la suite, la parole a été accordée aux participants afin de s'exprimer sur les différents aspects liés à la mise en œuvre du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (M. OUSMANE Mama) : Ce projet est le bienvenu dans notre localité car il permettra d'avoir accès à l'internet et contribuera à l'évolution des élèves à travers la facilitation des recherches.

2^e intervenant (M. IMPROU Ibrahim) : Nous remercions les responsables à divers niveaux qui ont pensé au choix de notre localité dans le cadre de ce projet qui est d'un intérêt général. Nous voudrions qu'il y ait une bonne organisation autour de ce projet afin que toutes les dispositions soient prises pour sa durabilité.

3^e intervenant (M. BAKOSSI Sahabi) : Je suggèrerais aux responsables du projet de bien veiller à la qualité des infrastructures et équipements à installer afin qu'ils

soient de meilleures qualités. De cette façon, nous pourrons en bénéficier pendant longtemps.

4^e intervenant (M. IBRAHIM Sanni) : Pour l'établissement de nos pièces d'identité, nous parcourons de grandes distance avec encore la lenteur administratives qui ne nous permet pas d'avoir nos pièces à temps.

Ce projet fera rapprocher les services au niveau des populations locales afin de soulager leurs peines.

5^e intervenant (M. FOMA Amadou) : Nous voudrions que le projet crée des structures et services de formation sur le numérique afin que nos jeunes et enfants orientent leur spécialisation dans ce domaine pour préserver les acquis et l'intérêt du projet au profit des populations locales.

6^e intervenant (M. GARBA Mamoudou) : Veuillez à l'implication et la franche collaboration avec les acteurs locaux lors de la mise en œuvre du projet. Ceci permettra la visibilité des actions du projet. De même, il faudra penser

au recrutement de la main d'œuvre
locale lors de la mise en œuvre du projet.

7^e intervenant (M. IBRAHIM Banni) : Il
faudra prendre les dispositions nécessaires
pour compenser les impacts et risques
négatifs du projet afin de recevoir
l'implication et l'adhésion des
populations locales.

8^e intervenant (M. DUSMANE Abas) :
Etant donné que nous sommes dans une
zone à risque, veuillez prendre les
dispositions sécuritaires nécessaires pour
la préservation des infrastructures et
équipements à installer.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A la fin de la séance de consultation
du public, il est à retenir que les populations
locales ont apprécié le projet en relevant
leur adhésion à sa mise en œuvre.

Du reste, les principales interventions
retenues à l'issue de ladite séance
se résument comme suit :

— instaurer une bonne organisation.

autour du projet en vue de sa durabilité ;
- disponibilité et accessibilité de l'internet
pour la réalisation des services de base ;
- création des centres et structures de
formation sur les services du numérique ;
- installation des infrastructures et
équipements de meilleures qualités ;
- cohésion sociale autour du projet ;
- orientation des élèves et jeunes chômeurs
vers les formations sur le numérique ;
- dispositions nécessaires pour compenser
les impacts et risques négatifs du projet ;
- dispositions sécuritaires pour la
préservation des infrastructures et équipements
installés.

A l'issue de la séance, l'équipe de Consultants
a remercié les participants pour leur disponibilité
et mobilisation pour l'intérêt du développement.

Ont signé :

Représentant des Jeunes

bj

OUSMANE Abou
01 63 43 20 14

Représentant du Consultant

Goff

DEWANDU Hubert

Représentant des Sages

g

NOUFOU Liliwane



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 24 - 09 - 2021
Début de la séance : 11 H 30 -
Fin de la séance : 12 H 20 -
Commune : KARALE
Arrondissement : DÉRASSI
Quartier/Village : WANKO
Groupe cible : COMMUNAUTÉS LOCALES
Lieu de la séance : PLACE PUBLIQUE
Langue de travail : BÉNIBA - FRANÇAIS
Consultant(s) : DENAUOU HUBERT *

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt cinq et le mercredi vingt quatre septembre s'est tenue une séance de consultation du public à Dérasse précisément dans le village de Wanko.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP) du projet WARDIP2.

Cette séance a pour objectif de :

- présenter le projet et ses partenaires aux communautés ;
- présenter les lieux d'implantations ;

présenter les impacts environnementaux et sociaux du projet ; puis recueillir les attentes, les préoccupations et les doléances des participants.

Après la présentation de l'équipe, du projet et de ses grandes lignes, la parole a été donnée aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^e intervenant (BOKKO AFFISSOU)

Merci au chef d'Etat, au ministre, et aux responsables du projet pour l'honneur qu'ils ont accordé à faire ce projet et cette délégation. Vous le savez déjà. Ce projet est le bienvenu et la démarche est à saluer.

2^e intervenant (SOUZO OUEMANE) : Nous comprenons que le projet sera finançé par l'Etat pour installer des équipements. Pour la mise à disposition de ceux-ci, je sollicite que la communauté soit informée à l'assemblée publique comme celle-ci afin que l'information profite à tous.

3^e intervenant (BOUBA SECK) : Pour moi, pour une réussite de ce projet, il faut bien que la communauté ne soit pas isolée.

de côté.

4^e intervenant (ARMAND SAUER) : Pour aller dans le même sens que mon précédent, il ne faudrait pourtant pas les informations soient concentrées uniquement chez un groupe de personnes.

5^e intervenant (LARIA GUERRA) : Merci à vous la déléguée pour la démarche. Nous voulons de ce projet et de ses appartenants. Mais comme il est dit mes prédecesseurs, c'est d'abord pas évident que nous soyons une communauté.

Que le projet ne privilie pas certains au détriment des autres. Permettre à ce que tous le monde se sent concerné.

6^e intervenant (DIAOLA Thimothé) : Une ferme de Zarzai voudrait être les yeux du projet, faire en sorte que nous puissions faire part des nouvelles ou des informations pendant le projet aux responsables.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Au terme des échanges, il faut réaffirmer que le projet est le lien avec toute la communauté.
- Toutes les préoccupations ont été formulées :
- Maintenir le contact avec la communauté à travers des séances publiques comme celle-ci
- S'assurer que les informations sont parvenues aux communautés locales.

- éviter la retransmission des informations et des opportunités par un groupe de personnes privilégiées comme c'est le cas de certains projets.

- faire en sorte que tout le monde se sente concerné par le projet -

- faciliter la communication entre les jeunes et les représentants du projet afin de partager des informations ou de leur attribuer des contributions à la réussite du projet

Après avoir présenté la synthèse des discussions, les participants ont été invités à signer leurs préoccupations concernant et transmettre aux représentants du projet.

Jeunes de la localité ont signé :

LAFIA GUEYA

Sage de la localité

DJOBO TONKO

Sage de la localité

AMADOU GAYE

Conseillé

CATARI FOUMANOU

Représentant du consultant

DEWANO HUBERT



PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)

MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 25 - 09 - 2021
Début de la séance : 15 1000
Fin de la séance : 17 1400
Commune : NIKIKI
Arrondissement : NIKIKI
Quartier/Village : SAKABOUSI
Groupe cible : COMMUNAUTES LOCALES
Lieu de la séance : PLACE PUBLIQUE
Langue de travail : BÉLIBA - FRANÇAIS
Consultant (s) : DERNIERE MISET - TABAYO YASSIBOU

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt cinq et le Jeudi vingt-cinq septembre s'est tenue une séance de consultation du public à Sakabousi.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du projet Wardip 2.

Cette séance a pour objectif de :

- présenter le projet et ses composantes ;
- présenter les lieux d'implantations ;
- présenter les impacts environnementaux et sociaux du projet ; puis

recueillir les attentes, les préoccupations et les doléances des participants.

Après la présentation du projet et des grandes lignes, la parole a été donnée aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (SEKO SOLVNER MASSANE) :

Je remercie le consultant, le ministère et les responsables du projet pour l'changer qui est fait à notre communauté. J'arome que c'est un bon projet et il va bien dans notre localité. Je souhaite que cela soit une réalité et que ça soit concrétisé chez nous ici à Salabarri.

2^e intervenant (SEKOU LAFON). Un projet c'est aussi des opportunités surtout pour les jeunes que nous sommes. Comment complexez-vous pour informer de diverses opportunités afin que les jeunes de Wifiki, spécialement ceux de Salabarri puissent bénéficier.

Consultant : Merci pour votre intérêt à cette problématique. Le WORDIP 2 ambitionne

J'attends une communication libre et transparente avec toutes les parties prenantes.

Je intervient (ISSA TOMIURE) : Vivement que nous soyons informés à travers des séances comme celle-ci afin d'être sûr que l'information est passée et non bloquée par certains de nos autorités.

Je intervient (SOHO CHU) : Parlons d'opportunités il ne faudrait pas que le projet vienne casser de la division. S'il y a des informations il serait bien de les rendre publiques pour l'informer rapidement nos représentants.

Je intervient (SEKÉGOU WASSOU) : Pour ma part n'est il pas possible que nous puissions informer directement les responsables du projet de quelque situation toujours dans le but de faire réussir le projet ici à Saloumbaré?

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En terme de échanges, il faut retenir que les participants ont d'accord pour accompagner le projet. Toutefois, il y a eu des préoccupations dont la synthèse se présente comme suit :

— Mettre en place un canal d'échange entre acteurs du projet et la communauté locale afin faire en sorte que le projet ne conti-

- tre par une analyse de situation au regard des opportunités
- Maintenir la communautés impliquée à travers de séances périodiques comme celle-ci -
 - Identifier de façon claire toutes les opportunités du projet à l'endroit de toute la communauté et non uniquement de l'école uniquement -
 - Réaliser à tout point de vue l'école -

Après avoir présenté la synthèse des discussions, les participants ont été rappelé que leurs préoccupations seront transmises aux autorités pour qu'elles soient prises en compte.

Ont signé :

Chef village

Amadou

CEKOU SOROU M LASSANE

Conseil de Sakabani

Amadou
SOKO SEMI

Représentant de Jeunes

Amadou

SEKOU LOUFON

Sage de Sakabani

Amadou
ISSA TOMINOU

Représentant du Consultant

Joffrey
DEMOND HUBERT



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENTANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 20 - 09 - 2021
Début de la séance : 15 h 30
Fin de la séance : 16 h 45
Commune : Malomville
Arrondissement : Galiel
Quartier/Village : Habitateo
Groupe cible : Place publique de Galiel
Lieu de la séance : français - Vendredi - Paul
Langue de travail : Consultant(s) : Diawara Hubert

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt cinq et le mardi trente septembre, s'est tenue une séance de consultation du public à Galiel.

Cette séance s'inscrit dans le cadre du laboratoire du Plan de Mobilisation des Parties Prentantes (PMPP) du projet WARDIP 2.

Cette séance a pour objectif de :

- faire une brève présentation du projet,
- présenter les composantes du projet,
- présenter les lieux d'implantation du projet ;

- présenter les impacts environnementaux et sociaux du projet (pris)
- recueillir les attentes, les préoccupations, et les doléances des participants.
Après la présentation du projet et des grandes lignes, la parole fait donc aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (AMIROU IURUSA) : Je vous remercie pour votre passage ici à Guelb. Si notre localité est mise sur la liste des bénéficiaires, nous aimerions très beaucoup d'accompagner le projet.

2^e intervenant (MASSAOU BRAHON) : Merci pour la considération que vous portez à notre communauté. Demander nos préoccupations pour la préparation d'un si grand projet est un honneur pour notre localité.

3^e intervenant (WAMATA Mounaini) : Comment seront-ils assurés que nos préoccupations ou doléances peuvent être prises en compte dans le cadre de ce projet?

Consultant : Vous n'avez pas de raison à vous inquiéter car le projet a besoin

Je vous de préoccupations, de vos leçons et de votre participation pour la réussite du projet.

4^e intervenant (BOXI GARBA) : Je vous remercie pour l'initiative. Au nom des habitants de notre localité, je vous remercie pour votre acceptation du projet. Si notre localité est retenu, nous ferons l'effort pour la réussite du projet.

5^e intervenant (SOULE MONTOMBOUZON) : Je vous remercie pour m'avoir donné la parole. Je voudrais aller dans le même sens que mon précédent. Nous, éléance est tout le monde soit informé du déroulement de l'iciant, que nos dirigeants soient impliqués.

6^e intervenant (NATA PROVOST) : Ma déclaration est relative aux avantages pour notre communauté. Il serait bien que les avantages et les opportunités nous soient présentées au moment venu.

fe intervenant (odonnez DURELLY) ?

Le plus important pour moi, c'est de ne pas écorner les fôts de notre localité.

Permette aux jeunes de vraiment tirer profit du projet

Consultat : Nous vous remercions pour votre mobilisation et pour votre intérêt pour le projet mairie. Vos préoccupations et vos doléances seront pris en compte dans la suite du processus.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En terme de séances, il ressort que les participants adhèrent au projet. Les besoins et doléances formulées se présentent comme suit :

- Impliquer les autorités locales pendant tout le projet ;
- Sensibiliser les populations sur les avantages du projet -

- Faire publier les opportunités aux jeunes
- Informer la population, elle diminue de transmis.
- Permettre aux jeunes de tirer profit du projet
- Après avoir présenté la synthèse des échanges aux participants, l'équipe de consultants a remercié les participants pour leur disponibilité et leur mobilisation.

Conseil

ss

AMIDOU INNISIA

Participant

h

NATA ASPOUMA

Ont signé :

Représentant du conseil

z

ASSASSI BOCHIROU

Sage de Galié.

ff.

BONI CARBO

Représentant du consultant

smfp

Demonon HUBERT



PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)

MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 27 -09 - 2021
Début de la séance : 14 H 00
Fin de la séance : 15 H 15
Commune : Malenville.
Arrondissement : Guével
Quartier/Village : Boiffa
Groupe cible : habitants de Boiffa et environs.
Lieu de la séance : Domicile du chef-village.
Langue de travail : français, Yendi, Peul
Consultant(s) : Dembowi Hubert ; SORE Norbert

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Un samedi matin vingt-cinq et le samedi vingt-septembre, s'est tenue une séance de consultation du public à Boiffa. Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du projet WARDIP 2.

Cette séance a pour objectif de faire une brève présentation du projet ; décrire les composantes du projet ; présenter les objectifs du projet ; présenter les liens d'implantation

Le projet :

- présenter les impacts environnemental et social du projet ; puis
 - recueillir les attentes, les préoccupations et les doléances des parties prenantes.
- Après la présentation du projet et des grandes lignes, la parole a été accordée aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (BAKI ABBEULAYE) : Je
remercie le gouvernement pour tous les efforts
qu'il veut déployer dans le cadre de ce projet.
Je souhaite savoir que notre localité
pourra bénéficier de ce projet.

2^e intervenant (WOOD SEYBON) : Quand
l'arrivent les travaux ?

Consultant : nous ne sommes pas en mesure
de le dire mais vous serez informé du
lancement des travaux.

3^e intervenant (BIS ASIMIRON) : Quel
est l'avantage pour nous si notre localité
est concernée ?

Consultant : Ce projet facilitera la présence
du riséan pour effectuer vos appels et

aller sur internet. Le projet facilitera les opportunités d'emploi pour les jeunes.

4^e intervenant (mme SAAM) : Je vous remercie pour votre démarche. Je comprend que il est important pour le projet que la population de Bafaté soit rencontrée et écoutée. Ce projet est un bon projet. Nous avons hâte que cela soit une réalité et que notre région puisse en bénéficier.

5^e intervenante (Mme YOYE) : Je salue votre arrivée, les mises du projet et du ministère. Nous accueillons le projet et nous rendons disponible pour sa réussite. Nous voulons être informé par ce même canal ou par ce chapitre du déroulement des travaux.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Elle fait ressortir que les participants ont apprécié de la démarche du Ministère éthique le projet. La population adhère au projet. Les idées issues de la séance de consultation du public se présentent comme suit :

- informer les populations du déroulement des travaux



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 27 - 09 - 2021
Début de la séance : 14 00 30
Fin de la séance : 17 14 55
Commune : Malanville.
Arrondissement : Guiné
Quartier/Village : Guiné
Groupe cible : Gouvernance
Lieu de la séance : Place publique de Guiné
Langue de travail : Vendéen - français
Consultant (s) : DÉBONNE HUBERT.

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt cinq et le samedi vingt-sept septembre s'est tenue une séance de consultation du public à Guiné.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du projet WARDIP 2.

Cette séance a pour objectif de :

- présenter le projet et ses composantes ;
- présenter les lieux d'implantation du projet ;

— présenter le impact environnementaux et sociaux du projet ; puis — recueillir les attentes, les préoccupations et les doléances des participants.

Après la présentation du projet et des grandes lignes, la parole a été donnée aux participants —

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^e intervenant (BONKORI ABDOU LAYE) :

Je voudrais remercier les consultants, le projet, le ministère du Numérique et de la digitalisation et le gouvernement pour cette belle initiative. Je souhaite que ce projet soit une réalité ici à Molenbeek et que cela profite réellement aux communautés.

2^e intervenant (SEKOU, AL FARU) Quels sont les critères de sélection des bénéficiaires ?

Consultant : Dans le cadre de ce projet nous ne pouvons pas lister les critères de sélection des lieux d'implantation du projet. Toutefois, ce projet prendra en compte l'ensemble des zones frontalières.

3^e interlocuteur (MASSANE MOUTAMADOU) :
Les activités du projet peuvent-elles
démarrer avant 2026 ?

Consultant : Pour le moment, nous sommes
à la phase de préparation du projet. Il
n'y a que 3 mois qui nous séparent de
2026. Je pense largement que avant
2026, ce n'est pas viable.

4^e interlocuteur (SARF MOU) : Dans
ce cas, n'est-il pas possible, de nous tenir
informé à temps en temps de l'évolution
du projet, et surtout des lieux d'im-
plantation ici à Malamille ?

Consultant : C'est l'idée, tout sera fait
de sorte que nous soyons informé et impliqués
dès la naissance du projet.

5^e interlocuteur (TAKOU ABDOU LAYE) : Je
suppose que le projet va installer de
pylônes dans lieux d'implantation.
Dans ce cas, il faudrait que les
habitants de Malamille soient informés
afin qu'ils nous proposent des sites
sécurisés.

6^e intervenant (AMON IBRENTIM) : En plus de ce que mes précédentes ont dit, moi je voudrais que les réelles opportunités soient partagées avec les jeunes pour qu'elles puissent en bénéficier. Cela réduira l'inégalité des jeunes ici à Guinée.

7^e intervenant (ASSOURA DIAW): Ce n'est pas la première fois que les gens viennent nous parler de projet, mais ils ne viennent plus jamais. J'espère que le WORBIPI 2 ne fera pas comme ce projet. Que notre localité soit sur la liste ou pas, il devrait bien que nos jeunes profitent de la partie.

Consultant : Nous vous remercions pour votre mobilisation et pour votre intérêt pour le projet WORBIPI 2. Vos préoccupations et doléances seront pris en compte dans la suite du processus.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Au terme des échanges, il faut retenir que les participants adhèrent au projet.
- leurs préoccupations et besoins formels et informels comme sont :
 - Sélectionner, penser la localité à Malabiké dont Guiné,
 - Tenir informée la communauté tout le long du projet

→ Impliquer les communautés locales et
la mairie à l'identification des
sites sécuriser pour accueillir les
infrastructures.

→ Vulgariser les opportunités avec les
communautés afin que les jeunes en
profitent pour quitter l'oisiveté.

Après avoir présenté la synthèse des
interventions, les participants ont été
remercié pour leur participation à
la séance.

Conseil de Guinée


Ont signé :

Bonkary SOROMAYE

Jens de Guiné


SORÉ THIERRY

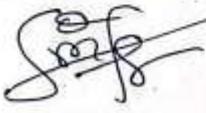
Gage de Guiné


SEKOU M. KONE

Participant


YBON ABDOUAYE

Représentant du Consultant


DEWANOU HUBERT



PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)

MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 27 - 09 - 2025
Début de la séance : 12 h 30
Fin de la séance : 13 h 30
Commune : Malanville
Arrondissement : Couffo
Quartier/Village : Issine
Groupe cible : Communautés locales
Lieu de la séance : Place publique
Langue de travail : Dendi - Français
Consultant (s) : DENILOU HUBERT

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Un deux mil vingt cinq et le samedi vingt sept septembre s'est tenue une séance de consultation du public à Issine.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du projet WARDIP 2.

Cette séance a pour objectif de :

- présenter le projet et ses composants;
- présenter les lieux d'implémentation du projet;

- présenter les impacts environnementaux et sociaux du projet à venir
- recueillir les attentes, les préoccupations et les doléances des participants.

Après la présentation du projet et des grands lignes ; la parole a été donnée aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1er intervenant (SOULY Vassion) : Je remercie le Ministère de l'Innovation et de la Digitalisation pour ce projet. Merci d'avoir pris le temps d'écouter. Nous sommes de cœur avec le projet. Nous faisons tout ce qui est de notre possible pour que ce projet soit un succès ici à Malanville et principalement à Gossé Isséni.

2e intervenant (BAHITA AMADOU) : Je remercie le gouvernement pour ce projet. Mon enthousiasme et de voir ce projet aboutir vaugissant, ce qui contribuera au développement de notre communauté.

3^e intervenant (SOUKA DJALILOU) : Malanville a une grande force de jeunesse ; Nous attendons ces jeunes de

de projet source d'opportunité pour nous.
J'envie. Je prie les responsables du projet
à faire le nécessaire pour nous souligner
informés des avantages et des opportunités.

4^e intervenant (ALASSANE MONTAPPA).
Je souhaite que les informations du
projet soient rendues publiques à travers
des réunions comme celle-ci afin d'éviter
que certains soient privilégiés que d'autres.
Je le dis justement car le projet vise
à créer volontairement des fissures
sociales pour des objectifs d'intérêt.

5^e intervenant (SÈKO ADOUWA). Je suis d'accord
avec mon prédécesseur. Il faut que nos
communautés soient informées du démar-
rage des travaux et qu'il y ait des
canaux pour échanger directement avec
le projet au cas il y aurait de vices ou de incidents
à signaler.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En terme des échanges avec la communauté
locale, il faut noter que le projet WORD 2
est le bienvenu. Toutefois des réserves ont
été exprimées. Le point se présente comme
suit :

— Informer la communauté locale par
rapport aux avantages et aux opportu-
nités à posséder ;

- poursuivre avec les séances publiques pour partager des informations du projet aux communautés locales,
 - préserver la lisibilité sociale des ensembles d'intérêts et de manipulation de l'information -
 - informer les communautés locales du déroulement de travaux
 - rendre publics les canaux d'échanges direct avec le projet ou le MJD pour signaler les rives ou les incidents liés au projet à la mairie en œuvre du projet -
- Après avoir présenté la synthèse des interventions, les participants ont énumérés pour leur intérêt au projet et leurs différents apports.

Sage / Guiné
ly

SMILE NASSIROU

Représentant de Jennes

D

ALASSANE MUSTAFA

Ont signé :

Sage / Guiné
+

BONNIE AMADOU

Représentant communautaire
- Conseil -

Guiné
SEED AROUNA

Représentant du Consultant

Sage

DEWONOU HUBERT



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIP 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 22 - 09 - 2025
Début de la séance : 15 H - 30 min ~
Fin de la séance : 16 H - 25 mfr
Commune : Gogounou
Arrondissement : Bagou
Quartier/Village : Bagou
Groupe cible : Habitants de Bagou
Lieu de la séance : Place publique de Bagou
Langue de travail : Français, Dendi
Consultant (s) : DEWANOU Hubert; SARE Norbert

A. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SÉANCE

L'an deux mil vingt cinq et le lundi vingt deux septembre, s'est tenue une séance de consultation du public à Bagou.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du projet Wardip2.

Cette séance a pour objectif de

- faire une brève présentation du projet;
- décrire les composantes du projet;
- présenter les objectifs du projet
- présenter les lieux d'implantation du projet

- présenter les impacts environnementaux et sociaux du projet, puis

- recueillir les attentes, les préoccupations et les tolérances des parties prenantes.

Après la présentation du projet et des grandes lignes, la parole a été accordée aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (MOUNOUNI Iliassou) : je remercie le gouvernement pour tous les efforts qu'il va déployer dans le cadre de ce projet. Je souhaiterais vivement que notre localité puisse bénéficier de ce projet.

2^e intervenant (OROU YAO Sanni) : Quand démarrent les travaux ?

Consultant : nous ne sommes pas en mesure de le dire. Mais nous serons informé du démarrage des travaux.

3^e intervenant (OROU Adam) : quels seront les retombées de ce projet dans notre localité ?

Consultant : ce projet facilitera la présence du réseau pour effectuer vos appels et aller sur internet, sans oublier les opportunités d'emploi pour vos jeunes.

4^e Interviewant (SEINDU Farid) : Je vous remercie pour votre présence. Je comprend qu'il est important pour que la population de Bagas soit au courant de ce projet. Ce projet est un bon projet, et nous souhaiterons que sa se réalise très rapidement pour que toutes personnes ici présentent puissent en bénéficier.

5^e Interviewant (PID ZEGUIH Salifou) : mes salutations aux membres du projet et ceux du ministère. Nous accueillons le projet et nous sommes disponibles pour la nécessité.

C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVÉS, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Il faut retenir que les participants sont satisfaits de la démarche du ministère à travers le projet. La population adhère au projet. Les doléances émises de la séance de consultation du public ne présentent comme suit :

- Informer les populations du dommage des trouaux.
- Informer la population sur les activités à

réaliser et les implications.

- faciliter les opportunités aux jeunes de la localité
- inscrire la localité sur la liste des potentiels bénéficiaires

Après avoir présenté la synthèse des échanges aux participants, l'équipe de consultants a remercié les participants pour leur disponibilité et leur mobilisation.

Ont signé :

MOUMOUNI Iliassou

∅
Représentant des jeunes

OROU YORO Sannu

Jacq

Participant

OROU Adam

∅

Conseillé

Représentant du
consultant

∅
Perron M Hubert



**PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(WARDIF 2)**

**MISSION D'ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP) DU PROJET WARDIP2 BENIN**

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date : 30 - 09 - 2025
Début de la séance : 04 56
Fin de la séance : 11 45
Commune : Malanville.
Arrondissement : Garoua
Quartier/Village : Kambounou Tounga.
Groupe cible : Communauté locale.
Lieu de la séance : Place publique.
Langue de travail : Fendi - français.
Consultant(s) : DÉWANDE HUBERT.

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq et le mois de septembre, s'est tenue une séance de consultation du public à Kambounou Tounga.

Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prendantes (PMPP) du Projet WARDIP2.

Cette séance a pour objectif de :

- présenter le projet et ses composantes;
- présenter les lieux d'implantation;
- présenter les impacts environnementaux.

et sociale du projet ; puis
- recueillir les attentes, les préoccupations
et les difficultés des participants

Après la présentation du projet et des
grandes lignes, la parole a été aux
participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (Aoudou OYOUNA) :

je suis très heureux que le gouvernement nous accorde de la considération.
Déjà, vous durez savoir que ce projet est le bienvenu chez nous ici. De notre mieux, nous ferons pour que le projet soit une réussite. Toute fois il serait bien que le projet continue dans cette lancée. Celle de nous informer et de nous impliquer dans le projet.

2nd intervenant (MOUHAMADOU IDI) :

Votre arrivée ici voudrait dire que notre localité sera bénéficiare ? Comprenez que nos souhaitons vraiment que notre localité puisse bénéficier du projet.

on de discussions pourront être faites
à l'individu du chef du projet.

Après avoir présenté la synthèse des
discussions, les participants ont été
remerciés pour leur engagement à la
cause.

Ont signé :

Participant

✓

AGALE SEISON

Participant

✓

ABDON SOULE

Représentant des Jeunes

✓

OMARONE BIBILON

Représentant du consultant

✓
GCF

DEWANON HUBERT

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA
 COOPERATION
 INFORMATION SUR LE
 PROGRAMME DES SERVICES



01 800 1200 Nkam
 06 4444
 Tel : 4222021 41 22 27

LISTE DE PRESENCE

DATE 25/05/2025

HEURE 15h - 17h

MÉTIERS

NOM ET PRÉNOM

LOCALISATION

PROFESSION

NAME

CONTACT

N°	NOM ET PRÉNOM	LOCALISATION	PROFESSION	NAME	CONTACT	SIGNATURE
01	ABRIGEON M. Mohamed	Babichine	Boisage	H	02 6 632 6035	<i>[Signature]</i>
02	SEKO SOUNG ALLOMNE	Sekondi	cultivateur	H	01 96 604 57	<i>[Signature]</i>
03	SEUD SONOND	Katone	"	H	01 63 63 23 40	<i>[Signature]</i>
04	SEKE FOD Lekpe	"	cultivateur	H	01 63 83 54 45	<i>[Signature]</i>
05	SEKE FOD Rachid	"	"	H	01 94 806 440	<i>[Signature]</i>
06	TSSA Tamirou	"	culteur	H	01 64 56 20 56	<i>[Signature]</i>
07	ABDO Dugbi	"	culteur	H	01 59 43 12 45	<i>[Signature]</i>
08	SADA Sene	"	culteur	H	0 19 65 76 73	<i>[Signature]</i>
09	SEKE FOD Nommoum	"	"	H	01 63 68 32 00	<i>[Signature]</i>
10	ORWA S. Sambana	"	"	H	01 63 60 17 37	<i>[Signature]</i>
11	SETBI Gomien	"	"	H	"	<i>[Signature]</i>
12	KPOLKE Bé	"	"	H	"	<i>[Signature]</i>
13	ZABI D' Aboubakar	"	"	H	01 66 62 73 67	<i>[Signature]</i>
14	ZAM SERE	"	"	H	01 63 63 74 18	<i>[Signature]</i>



14.	LAFIA Gouren	Wonko	cult	M	
15.	SAMBO Bouka	wonko	cult	M	55
16.	LAFIA Auerou	wonko	cult	M	51
17.	DIGUIA Thimoté	wonko	cult	M	0762455800 C 24
18.	DJIBO Tinko	wonko	cult	F	+
19.	Goya mato	wonko	cult	F	as
20.	BANI Zagueline	wonko	cult	F	29
21.	AMADOU Geyn	wonko	cult	M	et
22.	JLOU Bana	wonko	cult	F	o
23.	JDA Guissa	wonko	cult	M	An
24.	CHABI Soumanou	wonko	cult	M	S
25.	MAMADOU Bani	wonko	cult	M	Ain
26.	DJIBO Bani	wonko	cult	M	-122
27.	GUENIN Esaya	wonko	cult	M	11
28.	LAFIA Sime	wonko	cult	M	ca
29.	GUENIN Awaou	wonko	cult	F	vary
30.	TCHOUMI made	wonko	Menasse	F	u



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BENIN



01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel. +229 21 21 22 22

LISTE DE PRÉSENCE

Lieu Place Publique Wonko

Date 24/09/2025

Heure 14h30min

Objet : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET RÉGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXTE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1.	GOUDE Kouzi	Wonko	cult	M	61097734	cheif
2.	BAUKARI Aissou	Wonko	cult	M	60117032	BB
3.	CHABI Oumarou	Wonko	cult	M	916658753	em
4.	SAMBO Ousmane	Wonko	cult	M		Boss
5.	BOURAI Samuel	Wonko	CV	M		B
6.	BIO Amossi	Wonko	cult	M		Bi
7.	EDOURA Belki	Wonko	cult	M		G
8.	ADIMOU Sambo	Wonko	cult	M		m
9.	MICHEL ISSIAKOU	Wonko	cult	M		MI
10.	MAMOUDOU Amossi	Wonko	cult	M		Am
11.	BIO Maloum	Wonko	cult	M		Bi
12.	Sambo kaleb	Wonko	cult	M		117
13.	BOURAI Isac	Wonko	cult	M		isac



16	YAYA	Tamouet	Sakabansi	Cultivateur	M	0156108272	16-
16	BONI	Hamadou	"	Eleve	M	0147836487	24
17	IBRAHIM	Mohamed	"	Cultivateur	M	0152363247	25
18	SEKO SOUNON	Inifou	"	"	M	0192836607	26
19	SEKO SOUNON	Seri	"	"	M	0161251070	27
20	ABDOU LAYI	Madjidou	"	"	M	-	28
21	SEKEFOU	Aminou	"	"	M	0198405464	29
22	SEKEFOU	Atani	"	"	M	-	30
23	BID BOKO	Anassi	"	"	M	-	31
24	BID BOKO	Saboum	"	Eleve	M	0167855549	32
25	BID BOKO	Mouragafo	"	Cultivateur	M	0153266616	33
26	SEKO SOUNON	Mama	"	"	M	0140491497	34
27	SEKO SOUNON	Ima	"	"	M	016555019507	35
28	WODSIKI	Raimi	"	"	M	0192139723	36
29	TAIROU	Fataou	"	"	M	-	37
30	DROU GOEA	Ibraac	"	Eleve	M	0155182067	38
31	MAMA	Mohamed	"	Cultivateur	M	0149284497	39
32	OLY	Youssef	"	"	M	-	40
33	DROU G.	Hadane	"	"	M	-	41
34	TAIROU	Korim	"	"	M	0156245707	42
35	HOUSSA	Moumini	"	"	M	-	43
36	SEKO SOUNON	Imouou	"	"	M	0192462205	44
37	MOSSI	Arouna	"	"	M	0192192429	45
38	AMANI	Yacoubou	"	"	M	-	46
39	SEKO SOUNON	Kabinou	"	"	M	0167396953	47
40	TABAHO	Hassibou	Ab. Calati	P.I. Bousso Meteado	M	096244932	48



LISTE DE PRÉSENCE

MESE Domicile da c v

DATE 27/09/2024

MEUBEL 89 B

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARECHP 2)



15	ATON HI Martine			
16	SEAO Sadiou	0155323192	SAD	
17	MIPO Ahogo	—	—	
18	M'PO Jacques	0165255415	JAC	
19	M'PO Vincent	—	—	
20	ZIME Soro	0166387715	SOR	
21	MORA Boninique	0154736383	BON	
22	OAOUMOAI Sammihou	—	—	
23	SABI MORA Omer	0134820346	SAB	
24	OAOUSSOUANOU Noril	0157116576	NOR	
25	GOUNOU D. Bakar	0135030814	BAK	
26	MONRA Boma	0163196036	BOM	
27	GOUNOU Mamou	01485		
28	ABDOU Amadou	01555532173	AM	
29	MONRA SOHON'N'DOURI Pothi	0142146542	POT	
30	AKPO Minette	0134824932	MIN	
31	CHANI FCRI Elizabeth	0155760777	ELI	
32	KOURAGOU N. Bruno	0154814072	BRO	
33	MORA Y. Romeo			



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
REPUBLIQUE DU BENIN



01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel. +229 21 21 22 22

LISTE DE PRÉSENCE

MEETING du CV

DATE 27/09/2025

HEURE 09h

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET RÉGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	OUGNERO Bernard				0137176222	
2	SAKA Victor				0166338237	
3	SOUMANA Amadou				0137002160	
4	SAME MOUSSA Mahamat				0147160050	
5	SABI GOUSSOUNON Germain				0163963207	
6	KATIANGA Kouroumou				-	
7	OBO Alex				0168411624	
8	SENI Maurice				-	
9	OUGNERO Maurice				0136131529	
10	BONI Sani				0166356935	
11	N'TCHA Manu				-	
12	M'BETI Elvane				-	
13	YOHAI Belpmino				0147300873	
14	NATA Pascaline					



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BENIN

LIEU Bogou
OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

DATE 22/09/2015

HEURE 14:30'



01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel : +229 21 31 22 27

LISTE DE PRÉSENCE

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	SONOU INOUSSA	Bogou cultivateur		M	084572968	
2	SEHIBIE TOURE	Bogou	Brigadier	M	-	
3	SEYME WOGOYA	Bogou	Brigadier	M	-	
4	SEIDOU SAMBIA	Bogou		M	-	
5	KONDOU KOUSSI	Bogou		M	084402604	
6	OPONI YAO SOANNI	Bogou		M	0843949090	
7	OROU ADOU	Bogou		M	0163638151	
8	TAMACOBO	Bogou		M	-	
9	SOLOMON K. BENIN	Bogou		M	015563096	
10	TOURE ALASSANE	Bogou		M	016063261	
11	KORHOUNDO	Bogou		M	014467636	
12	MAIGA DAHO	Bogou		M	014467636	
13	EMBA GUISSA LARHOU	Bogou		M	016480844	
14	MISSA BIZEP			M	016480844	

LIEU BOBO

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

LISTE DE PRÉSENCE

DATE 24/03/2015

HEURE 14^h 10'



N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	IBNI Abdoulaye	béto	cultivateur	M	075196369	
2	GNABUSOT. Moussa	béto	cultivateur	M	064203382	
3	WANSA Seibou	béto	cultivateur	M	063332969	
4	TERRA Thérésia	béto	cultivateur	M	0165332405	
5	IBNI Alioune Ndiaye	béto	cultivateur	M	0663052031	
6	BIG Idrissa	béto	cultivateur	M	0145653622	
7	SEYE Tackna	béto	cultivateur	M	063834016	
8	CHALIFPE Aloua	béto	cultivateur	M	—	
9	WOTAO Brie	béto	cultivateur	M	0658563371	
10	SEYE Adjaoua	béto	cultivateur	M	016530034	
11	BADI Souley	béto	cultivateur	M	018411955	
12	GNAKOUPE Amadou	béto	cultivateur	M	0165403245	
13	ALFANI Bére	béto	cultivateur	M	—	
14	DÉLÉ Amadou	béto	cultivateur	M	—	



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BENIN

LIEU Tissarou

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

LISTE DE PRÉSENCE

DATE 23/09/2021



01 BP 120 Cotonou
Tél: 229 21 31 22 27
BENIN

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
01	YAROU ZABULON	TISSAROU	Brigadier	M	0150550032	
02	LO KOTAO Sabi	TISSAROU	Brigadier	M	0164383718	
03	DANON Sabi	TISSAROU	Custode	M	-	
04	BIO MAOUKO Bado	TISSAROU	Conseiller	M	0136196036	
05	SAMON Gwendié	TISSAROU	Ménageuse	F	-	
06	TON TONNI Gangu	TISSAROU	Ménageuse	F	-	X
07	BODE NIN Deim'in	TISSAROU	Ménageuse	F	-	
08	SEKO DADO	TISSAROU	Ménageuse	F	-	
09	WASSOU Soumin	TISSAROU	Ménageuse	F	-	O
10	TAMOU Sataou	TISSAROU	Ménageuse	F	-	O
11	GUEWA IMOU Baké	TISSAROU	Ménageuse	F	-	O
12	BIO Dine'	TISSAROU	Ménageuse	F	-	O
13	MONI YOROWBA DADO	TISSAROU	Ménageuse	F	-	X



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BENIN

LIEU Natalali

LISTE DE PRÉSENCE

DATE 30/09/2022

HEURE 11h 30



01 BP 120 Cotonou
BENIN

Tel : +229 21 31 22 27

MARDIP 2

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (MARDIP 2)

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	Ousmane Abdoulaye	Natalali	éducateur	H	098636935	
2	Fondi Nana	Natalali	éducateur	H	09845564	
3	Yacouba Sadeye	Natalali	éducateur	H	—	
4	Ibrahima Aminata	Natalali	éducateur	H	0984676238	
5	Aissa Kaffi Bouahme	Natalali	éducateur	H	—	
6	Therou Boubacar	Natalali	éducateur	H	—	
7	Ousmane Nama	Natalali	éducateur	H	0984676238	
8	Ousmane Nama	Natalali	éducateur	H	0984676238	
9	Bamossi Saliba	Natalali	éducateur	H	0984676238	
10	Ibrahima Sadiye	Natalali	éducateur	H	0984676238	
11	Neofort. Cheikhne	Natalali	éducateur	H	0984676238	
12	Ibrahim Abakar	Natalali	éducateur	H	0984676238	
13	Gassia Remoudeye	Natalali	éducateur	H	—	



LISTE DE PRÉSENCE

DATE 29/03/2021

HEURE 19^h

LEU 3ème

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	BRUNHARD Hervé lec	Guiné	agriculteur	M	0196503986	
2	TUIC El. Sadiki	Guiné	agriculteur	M	0166692462	
3	YEMBA Tchoudom	Guiné	agriculteur	M	063461523	
4	KOUADIO Gaby	Guiné	agriculteur	M	0651138039	
5	ABE NASS Edouard	Guiné	agriculteur	M	0196392156	
6	SEKHOPO Mbai	Guiné	agriculteur	M	0651138039	
7	ELIGONE Ndiawmedou	Guiné	agriculteur	M	01409301	
8	PLI Zoko	Guiné	agriculteur	M	01409301	
9	SOURE Imerée	Guiné	agriculteur	M	01409301	
10	THINTOMI Youm	Guiné	agriculteur	M	0198332433	
11	YAHOUO Abderahime	Guiné	agriculteur	M	01409301	
12	HOM Thakolon	Guiné	agriculteur	M	0152153461	
13	ASSOUDOU Moussa	Guiné	agriculteur	M	0633141400	
14	SECONDOU Nasseba	Guiné	agriculteur	M	0633141400	



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel. : +229 21 31 22 27

MEU Iasseine

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET RÉGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

DATE 27/10/2025

HEURE 12^h30'

LISTE DE PRÉSENCE

N°	NOM ET PRÉNOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	SEYDE Mame	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
2	BÉNITO Mandé	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
3	PIADA Sambou	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
4	MAMBA Mame	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
5	SALIFOU Ousmane	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
6	ABDOU YAHIA Tanimou	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
7	THIAB Ndiawar	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
8	TITHE Madou	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
9	MASSANE Ndiawar	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
10	SECK IBRAHIM Tidje	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
11	ADM Ndiawar	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
12	SECK Ibrahima	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+
13	SECK Ameina	ABDÉ	éducateur	M	065 609 369	+



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LIEU Kourbo-Tounga

OBJET: CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET RÉGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

DATE 30/03/2021

HEURE 10^h36'



D1 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel.: +229 21 31 22 27

LISTE DE PRÉSENCE

N°	NOM ET PRENOMS	LOCAUTE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	MEDHARDOU Smailani	Kourbo-Tounga	cultivateur	M	-	D.
2	SIRTA A. Deuthier		cultivateur	M	0150938382	A
3	EMBÉ Me Jumbe'		cultivateur	M	-	
4	AOUDOUDE Moussa		cultivateur	M	0153619805	
5	OUSMANE Tchalla		cultivateur	M	-	M
6	MOUSTAPAL Kambouya		cultivateur	M	-	
7	MOUKHTARO Ili		cultivateur	M	-	Q.M
8	HASSAN KPE Ali		cultivateur	M	-	
9	ESSMANE Djalalou		cultivateur	M	0164105825	ESM
10	MASSAÏE Tamkou		cultivateur	M	-	
11	AOUDOU Demame		cultivateur	M	-	C.
12	BEIDOU Sidi		cultivateur	M	-	O.
13	AOUDOU Sidi'		cultivateur	M	-	O.



LIEU Dzinde - Gabo

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

DATE 30/03/2025

HEURE 10^h

LISTE DE PRÉSENCE

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	ABRARAY Modoulaye	Dzinde Gabo	Cultivateur	M	0988 822 24	Δ
2	ATEI Théodore	Dzinde Gabo	Cultivateur	M	0988 822 24	Δ
3	MOUSTA Djafarou	Dzondegbo	Cultivateur	M	0984 557 812	Δ
4	SENFONDOU Modoulaye	Dzondegbo	Cultivateur	M	0980 691 144	Δ
5	MARINA Ndiaye	Dzondegbo	Cultivateur	M	0655 444 80	Δ
6	SEYE DI Mame	Dzondegbo	Cultivateur	M	—	Δ
7	MEISSA Mbaye	Dzondegbo	Cultivateur	M	—	Δ
8	LAHOU Tanimou	Dzondegbo	Cultivateur	M	0984 917 024	Δ
9	ADAMOU Lassadou	Dzondegbo	Cultivateur	M	—	Δ
10	ISSIE DO Ndiaye	Dzondegbo	Cultivateur	M	0984 917 024	Δ
11	TRIBOU Magane	Dzondegbo	Cultivateur	M	0984 917 024	Δ
12	MOUTAHDOU Zibaly	Dzondegbo	Cultivateur	M	—	Δ
13	MOUSTA Sibou	Dzondegbo	Cultivateur	M	—	Δ



LIEU Gabiel

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET REGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

DATE 30/09/2025

HEURE 18^e10

LISTE DE PRÉSENCE

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	YERBO Badou	Gabiel	Conseiller	M	015866038	
2	ARDOU INOUA	Gabiel	Conseignant	M	0166352631	<u>MM.</u>
3	BONI Y. Abosa	Gabiel	Collaborateur	M	0152643748	<u>Abosa</u>
4	ABASSE Boubou	Gabiel	Conseignant	M	01605488	
5	DOU K. Ouemba	Gabiel	collaborateur	M	0158131288	<u>K. Ouemba</u>
6	IBRAHIM Issa	Gabiel	collaborateur	M	0158211035	<u>Issa</u>
7	ALIOO ISAFER	Gabiel	collaborateur	M	0154049196	<u>Isafé</u>
8	SOUYE Noumadaou	Gabiel	collaborateur	M	015865434	<u>Souye</u>
9	NAMATA Noumouini	Gabiel	collaborateur	M	0148846618	<u>Namata</u>
10	LIBA A. Agouma	Gabiel	collaborateur	M	0152210535	<u>Agouma</u>
11	ISSAYOU Tho	Gabiel	collaborateur	M	0155055502	<u>Issayou</u>
12	DAMES Oussemine	Gabiel	collaborateur	M	015810838	<u>Oussemine</u>
13	DMN Soba	Gabiel	collaborateur	M	0158211063	<u>Soba</u>



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN

LISTE DE PRÉSENCE

DATE 30/03/2021

HEURE
AS'U'

LIEU Sicha Wan 3rd floor
OBJET : CONSULTATION DU PUE

OBJET : CONSULTATION

N.	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	TSSA Ali	Sabahwan Zirman	tailleur	M	0151225543	J
2	SEBMANA Ham	Sabahwan Zirman	tailleur	M	015114960	WA
3	Khled Seiber	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	0151636520	HGS
4	KABIRION Tawatha	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	0151636520	C
5	WAMIN Tawada	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	015126101	
6	See HANU Tawasee	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	0151636520	L
7	ESSIMA Mame	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	015126101	
8	HOODAW Zoufeneu	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	015126101	
9	ISSIBIA To mala	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	015126101	
10	YAYE Gu maceu	Sabahwan Zirman	cuisinier	M	015126101	Z



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel.: +229 21 31 22 27

LISTE DE PRÉSENCE

DATE

HEURE



UEU

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET RÉGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	Moussa Nekha mohamed	Koudougou	Fonctionnaire	M	0154043529	Douffy
2	Marcos Delgadillo	Koudougou	M	0163814557	po	
3	MR.DEN Helder	Koudougou	M	013429703	12	
4	MARTIN FRANCIS	Koudougou	M	0143145187		
5	MISS KATE GABRIEL	Koudougou	M	0163903458	Thierry	
6	SEYNADELLA KOUADIO	Koudougou	M	0167210343	o	
7	Moussa Ousmane	Koudougou	M	016533853	Thierry	
8	SEYNADELLA KOUADIO	Koudougou	M	0165153822	Thierry	
9	Moussa Senuwaika	Koudougou	M	0167553839	Thierry	
10	ZIBO ALEXIA	Koudougou	M	0132839620	Thierry	
11	KOSSAIBI Ibrahima	Koudougou	M	0131127920	Thierry	
12	ABDERRAHMANE	Koudougou	M	0164618041	Thierry	
13	RACHID MULIKI	Koudougou	M	016595972	o	



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN

LISTE DE PRÉSENCE

DATE 30/03/2021

HEURE
ARD(P 2)

LIEU Salle de la Mairie de Montrouge
OBJET : CONSULTATION DU PUE

OBJET : CONSULTATION

M. Bégin

N	NOM ET PRENOMS	LOCAUTE	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	TSSA Ali	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	0151225505	P
2	SERMANA Ham	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	015114900	Q
3	AKLOD Seibou	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	015163620	RB
4	HABIBOU TOORATHA	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	0151216101	Cante
5	WANISIYI Tchoussou	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	014976680	L
6	SOUHEIL Illassou	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	015237423	TC
7	TSSONNA Noeme	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	0150535469	LG
8	AODAW Zoubereu	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	015415032	AB
9	TSSI DIA To male	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	015415032	AB
10	YAYE Ou mardou	Sabahwan Zinon	Tulleleur	M	0152363301	Q



MINISTÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE LA
DIGITALISATION
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 120 Cotonou
BENIN
Tel : +229 21 31 22 27

LIEU Hautre

DATE 27/09/2021

HEURE

LISTE DE PRÉSENCE

OBJET : CONSULTATION DU PUBLIC DU PROJET RÉGIONAL D'INTEGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP 2)

N°	NOM ET PRENOMS	LOCALITÉ	PROFESSION	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	SOYE Alice	Hautre	éducatrice	M	—	—
2	LIBA MOUHAMADOU	Hautre	collaborateur	M	050664060	—
3	ABDALLAH Hama	Hautre	collaborateur	M	—	—
4	TRANSPATIERE Madem	Hautre	collaborateur	M	—	—
5	ABDOUCHE Youssou	Hautre	collaborateur	M	09744844	—
6	MRADIA Sidi	Hautre	collaborateur	M	—	—
7	OUSMANE Makoundam	Hautre	collaborateur	M	0955 8888 460	—
8	SALIS Mamadou	Hautre	collaborateur	M	—	—
9	BASSIROU Ibrahima	Hautre	collaborateur	M	—	—
10	OUSSIRHOU Ibrahima	Hautre	collaborateur	M	—	—
11	SALIFOU Abouba	Hautre	collaborateur	M	—	—
12	HENK KEE Didi	Hautre	collaborateur	M	—	—
13	ABDALLAH Youssefou	Hautre	collaborateur	M	—	—

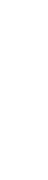
N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	MAIL	PROVENANCE	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATU
01	BOUKARI S. Rachidou	ATDAD/CCeC	boukari.rachidou@yahoo.fr	70	F	0195137080	Bou
02	TOLLI Raymond	Cultivateur		Hébrevny	M	013799024	Foto
03	ANEDE Céleste Florent	Chercheur Hébrevny		Hébrevny	M	0107193237	AFF
04	DANSOU Bénédicte	Cultivateur		Hébrevny	M	0198363462	B
05	TONONGBE Pascale	Pisciculteur		Hébrevny	F	0190150784	DD
06	MEDJAGBONON M. Raphaël	Étudiant en Aménagement @gmaill.com	medjagbonon@gmaill.com	HEKANME M	M	0194503168	C
07	AGBODE DAMAS	Cultivateur		HEKANME M	M	0196069756	A
08	GIBETO Arnold	Pat des pêcheurs arnold.gibeto de Zg @gmaill.com	Dogbo-Bata	M	01-97324869	C	
09	FADOLKE Jamien	Représentant INRC		Mairie Zi	M	0101234363	C
10	GUEDOU F. Amos Biowoun	Rptant Assoc Amisguedou de developp@gmail.com	Zé Sodji	M	0196203566	E	
11	ATEBEKON A. Olivier	Rapportant aitebekon@gmail.com	Adjam	M	0196635984		
12	AGBETONOUKOU Mensah	SECE Promal	mena@chymos.com	Gotonan	M	0196267667	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	MAIL	PROVENANCE	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
01	ABONDOU F. Edmonde	ATDASI CCeC	abondou@yopmail.bg	Dogbo	F	0197310149	Smadj
02	N'KHO ARALLO François			AHOMEY	M	01686392	
03	HOUNSOULIN Bambé	Secrétaire		BEKANOJI	M	0157114712	
04	GBONGBEN Stevens	NOTABLE		AHOMEY	M	97159626	Feff
05	AMOUM MENCUVÉ	Femme		BEKANOJI F		43939661	O
06	N'KPOUAU Olivier	Président		AHOMEY	M	017869367	Wakini
07	HONNEAU Z. NICKAYE	Sénior		DEKANDJI	M	0112452018	
08	SOLAGNI Martin	Pisciculteur	solagni.martin@orange-cameroon.com	AY2771	M	01667575	Yannick
09	DOSSOU Richard	AMESCU	richard.dossou@gmail.com	Dogbo	M	01246154	
10	AGOSSOU Magloire	Maire	-	Dogbo	M	0195277779	
11	GBEGAN Wilpid	DADDÉ	witabegani@gmail.com	Dogbo	M	0195967415	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	MAIL	PROVENANCE	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATUR
01	BOKKARI S. Bachidatou	ATAFA/CCEC	bokkari.doucou@gmail.com	F 7080	015713 Bapt		
02	TOLLI Raymond	Cultivateur Chercheur Hébom Cultivateur			Hébommey	M	01579942 Tolli
03	ANEDE Geralan Florent				Hébommey	M	015749237 Añedé
04	NANSONU Benoît	Cultivateur			Hébommey	M	0153363462 B.
05	TONONGBE Pascaline	Producteur			Hébommey	F	0190150784 Tonongbe
06	MÉDJAGBONNON H. Raphaël	Étudiant en Médecine de l'agrobois Amerizy gebenzi@gmail.com			HÉKANME M	0194509168 G.	
07	AGBODE DAMAS	Cultivateur			HEKANME M	0191069756 A.	
08	GIBETO Arnold	Pdt des producteurs arnauld.gibeto de zé fermentant jade	Dodji-Bata	M 69	01-97-32-48		
09	FADOUKE Jamien		Hébom zé	M	0161234383 C		
10	GUEDOU F. Amos Biénnoum	Rupteur/Assoc. entrepreneur de développement de développement	Zé Sodji	M	0196620 3566		
11	ATEBEKON A. Oliver	Repos enfant à Adékloké Maire Zé	Adjian	M	01966359 874		
12	ABDERRAHMANE Mensah	Stee Promoe Com	Gohouan	M	0196638867 C		

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	MAIL	PROVENANCE	(M/F)
1	SOTONI Mr. Edmund	R / Marie	achats. S.A. HESAME	H	Edmund
2	WEWE Léopold	R / M. Martin R / M. Wee R / M. Wee R / M. Wee	Technicien Technicien Technicien Technicien	L410	M
3	DAGA E. - Suliette	R / M. R / M.	Technicien Technicien	L410	F
4	ABIMIC A. / Arnold	R / M. R / M.	Technicien Technicien	L410	M
5	BOSSOU Julianne	Elevage	- -	Lolo	M
6	BONANDI Michel	Elevage	- -	Michel	F
7	BONGBETE Raoul	Elevage	- -	Raoul	M
8	BOSSOU Eleonore	Elevage	- -	Eleonore	M
9	DONOU Maresfia	Elevage	- -	Maresfia	M
10	DONOU Dien-donne'	Elevage	- -	Dien-donne'	M
11	AKOTCHIEKO Aubri G.	SAPROM	Cahm	G	M

OBJET: Mission de mise en place des Comités de gestion des plantes du PROMA

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/ FONCTION	MAIL	PROVENANCE	SEXE (M/F)	CONTACT	SIGNATURE
1	Jocelyne Ayienvé AHYRI	Maine	Jocelyne30@yahoo.fr	Ayouné	M	079552181	
2	YENOU B. EPPHANE	Rep / DAPE	Yenouebapha-Hibonin	H	079534570		
3	KOUANVI Sanvi	Asociat. Dévelop.	—	Agroue	H	019545536	
4	ALIGABO Komi	C.V. Ayiguienne	—	Ayi Guineenne M	016691698	70	
5	PHOURDJI Paul	Président son Zone Ali Guineen Représentant	Le journal Ayiguineen	M	019651361	Fred	
6	SÉNÉGAL THIOPHILE	Représentante des Sénégalais	—	Ayi guineen	M	016247662	
7	TOMOR Marie Bla	représentante de femmes	—	Ayi guineen F	019363343		
8	FOTODJATI S. Frédéric	Rep / Cee	Grand-Popo M	0162401427	Chery		
9	ATA YI Amakoué François	REP/Junior	—	Ayi-Guineen M	016410831		
10	DAMUTI TO AKAKE Delphine	Représentante	—	Ayi-Guineen M	0162020292		
11	A HOUNNON K. Alain	Pécheur	—	Ayi-Guineen M	019653403		
12	AKOTCHHEU Aubin G. G	SAP/PROMA	Cotonou	M	023501920		

Photos des activités de consultation menées



Consultation de WARDIP 2 à Malanville dans l'Alibori



Consultation de WARDIP 2 à Savè dans les Collines



Consultation de WARDIP 2 à Bassila



Consultation de WARDIP 2 à Malanville dans l'Alibori
Prise de vue : Equipe d'appui, septembre 20225



Consultation de WARDIP 2 à Savè dans les Collines
Prise de vue : Equipe d'appui, septembre 20225



Consultation de WARDIP 2 à Bassila
Prise de vue : Equipe d'appui, septembre 20225



Consultation de WARDIP 2 à Za-Kpota dans le Zou

Prise de vue : Equipe d'appui, septembre 20225



Consultation de WARDIP 2 à N'Dali

Prise de vue : Equipe d'appui, septembre 20225



Echanges à Bassila

Entretien à Banikora

Prise de vue : Equipe d'appui, septembre 20225



ANNEXE 2 - ACCUSE DE RECEPTION D'UNE RECLAMATION DE PLAINTES NON SENSIBLES

Accusé de réception d'une réclamation

Date:	
Nom et Adresses du plaignant	
Objet de la plainte [Ajoutez une page si nécessaire] :	

Cher Monsieur, chère Madame,

Nous, soussignés, accusons réception de votre plainte en date du _____ [date].

Le projet WARDIP 2 prend les préoccupations de la communauté très au sérieux et nous vous remercions de nous avoir soumis votre plainte. Nous mettrons tout en œuvre pour que votre plainte soit examinée rapidement et en toute équité.

Conformément à nos procédures de règlement des plaintes, nous déterminerons si votre requête satisfait les critères de recevabilité inscrits à notre mécanisme de règlement des plaintes, puis nous envisagerons les étapes suivantes, en tant que de besoin. Nous vous contacterons entretemps si des précisions nous sont nécessaires ou pour la vérification sur le terrain.

Nous vous tiendrons informé (e) dans un délai de 48 heures à compter de la date de cet accusé de réception.

Veuillez trouver ci-joint les procédures de notre mécanisme de règlement des plaintes pour plus d'informations sur ce à quoi vous attendre pendant que nous traitons votre plainte, y compris en termes de calendrier, de responsabilités et en ce qui concerne vos droits tout au long du processus.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, chère Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Nom du membre chargé de la notification :	
Signature	

Pour le plaignant(e)	
Nom et prénoms :	
Adresse:	
Numéro de téléphone	
Documentation (Procédures du MGP) reçue :	<input type="checkbox"/> Langue officielle <input type="checkbox"/> Langue locale <input type="checkbox"/> Autre :
Signature	

ANNEXE 3 - NOTIFICATION AU PLAIGNANT DE LA DECISION DU COMITE DE PREMIERE INSTANCE DE PLAINTES NON SENSIBLES

Notification au plaignant de la décision du Comité de première instance

Numéro de plainte	
Date	
Nom du plaignant(e)	
Contre	
Objet de la plainte [brève description]	

La signature du plaignant n'implique pas son accord avec la décision rendue. Le/la plaignant est informé de son droit de présenter un appel auprès du Comité de 2^{ème} instance.

Une copie de la décision signée par les membres du comité est fournie au plaignant avec cette notification.

Moi, _____ (le plaignant) confirme qu'on m'a informé de mon droit de présenter un appel et que j'ai bien reçue la copie du PV de la décision du Comité de 1^{ère} instance.

Nom du plaignant	
Signature	

Nom du membre chargé de la notification	
Signature	

ANNEXE 4 – CANEVAS DE REGISTRE DE PLAINTES

N° de plainte	Nom, contact et adresse du réclamant	Date de dépôt de la plainte et canal utilisé	Type de plainte non sensible : (i) réinstallation, (ii) contrat de travail ou (ii) santé et sécurité de travail	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Décision adoptée	Date de résolution de la plainte	Date de notification au plaignant	Liste de pièces justificatives

ANNEXE 5 : FICHE DE SUIVI DE RESOLUTION DE LA PLAINE

Date de réception	Nom du sous projet	Objet de la plainte	Nom et références du plaignant	Comité chargé du traitement et la gestion de la plainte	Conclusion des investigations	Solution trouvée de la plainte	Satisfaction du plaignant Oui/Non	Formulation de recours du plaignant Oui/Non	Commentaire	Émargement du plaignant